

---

## **Migration et participation politique transnationale. La diaspora béninoise en Belgique et le droit de vote à distance.**

**Auteur :** Abi, Samir

**Promoteur(s) :** Lafleur, Jean-Michel

**Faculté :** Faculté des Sciences Sociales

**Diplôme :** Master en sciences de la population et du développement, à finalité spécialisée  
Coopération Nord-Sud

**Année académique :** 2015-2016

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/1760>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

Master en Sciences de la Population &  
du Développement

**Migration et participation politique transnationale**

*La diaspora béninoise en Belgique et le droit de vote à  
distance*

Présenté par : Samir, ABI

Membres du Jury :

Monsieur J -M.LAFLEUR (Promoteur)

Monsieur M. PONCELET (Lecteur)

Monsieur H. BOUSETTA (Lecteur)

Année Académique 2015-2016

## **REMERCIEMENTS**

Ma profonde gratitude va en premier lieu à l'Université de Liège qui m'a donné la chance de pouvoir rejoindre le Master en Sciences de la Population et du Développement et d'y apprendre autant. Ma reconnaissance va à tous les professeurs dont j'ai eu à suivre les cours tout au long de l'année. A leurs côtés, j'ai beaucoup appris. De nos discussions j'ai compris un peu plus la nécessité de la recherche scientifique pour éclairer nos pratiques professionnelles dans le domaine du changement social.

A mon arrivée à l'Université de Liège, fraîchement débarqué du Togo, j'ai pu bénéficier de l'écoute et de la solidarité de mes camarades. Cela a été un tel soutien que je ne saurai leur en être reconnaissant. Sans eux, je n'aurai sûrement pas pu réussir mon intégration au sein de l'Université.

Je tiens enfin à remercier ma famille dont le sacrifice m'a permis de pouvoir passer cette année à m'instruire et à pouvoir mieux comprendre comment apporter au monde.

J'espère que vous trouverez à travers ces lignes la satisfaction de la confiance que vous avez placée en moi.

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	1
TABLE DES MATIERES .....	3
Liste des Sigles et Abréviations.....	5
INTRODUCTION.....	7
I- CADRE CONCEPTUEL.....	11
1- Le vote à distance.....	11
2- Migration et développement .....	14
3- Le Transnationalisme .....	19
II- METHODOLOGIE.....	22
1- Problématique et hypothèses.....	22
2- Cadre méthodologique.....	22
III- LES LIMITES DU « HOMELAND POLITICS » .....	25
1- La mobilisation électorale.....	26
a- Le coût de l'acte « électoral » .....	26
b- Le poids électoral des diasporas .....	27
c- L'organisation électorale .....	29
2- Une difficile candidature de la diaspora .....	31
a- Le préalable culturel pour les candidats de la diaspora .....	31
b- La loyauté et le devoir national .....	34
3- Des remises sociales marginales .....	35
IV- PARADOXE ENTRE LA PARTICIPATION ELECTORALE ET LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT .....	38
1- Le vote à distance : un lien symbolique et une action de développement .....	38
a- Le vote à distance comme lien avec le pays d'origine.....	38

b-	Le vote à distance comme action de développement.....	40
a-	Un manque d'information sur la coopération au développement belgo-béninoise .....	43
b-	Une mobilisation insuffisante des outils de co-développement .....	45
V-	DU « HOMELAND POLITICS » AU « TRANSLOCAL POLITICS » .....	51
1-	La remise en question du développement par le haut.....	51
2-	Les pratiques de « Translocal politics » comme alternatives.....	55
	CONCLUSION .....	59
	BIBLIOGRAPHIE.....	61
	ANNEXES .....	65
	Annexe 1 : Fiche d'enquête exploratoire.....	65
	Annexe 2: Le Guide d'entretien.....	70

## Liste des Sigles et Abréviations

ANBE : Agence Nationale des Béninois de l'Extérieur

APD : Aide Publique au Développement

BM : Banque Mondiale

CASIW : Cellule d'Appui pour la Solidarité Internationale Wallonne

CBAI : Centre Bruxellois d'Action Interculturelle

CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

CEDEM : Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations

CENA : Commission Electorale Nationale Autonome

CIRE: Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers

CNCD 11.11.11: Centre National de Coopération au Développement

COCOF: Commission Communautaire Française

COS – LEPI : Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée

CTB : Coopération Technique Belge

CWBCI : Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale

DGD : Direction Générale du Développement

DRBE : Direction des Relations avec les Béninois de l'Extérieur

FMI : Fonds Monétaire International

FONAD : Forum National sur la Diaspora

IDEA: Institute For Democracy and Electoral Assistance

IRFAM : Institut de Recherches, Formations et Actions sur les Migrations

ODD : Objectifs de Développement Durable

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OSIM : Organisations de Solidarité Issues des Migrations

SPFAECECD : Service Publique Fédéral Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement

UA : Union Africaine

UNDESA : United Nations Department of Social Affairs

VAIS : Vlaams Agentschap voor Internationale Samenwerking

WBI : Wallonie Bruxelles International

## **INTRODUCTION**

Le premier cas connu de vote à distance remonte, selon l'Institute For Democracy and Electoral Assistance (IDEA), à l'époque romaine. Les membres du Sénat présents dans les différentes colonies qui formaient l'empire romain pouvaient ainsi grâce au vote à distance exprimer leur voix lors des élections de la cité de Rome. Aux Etats Unis, l'Etat du Wisconsin introduit en 1862, en pleine guerre de sécession, l'exercice du vote à distance afin que ses soldats au loin puissent remplir leur devoir citoyen. En 1924, une loi sur le vote à l'extérieur est adoptée en France permettant aux expatriés dans les colonies de prendre part aux élections de la métropole (IDEA, 2007 ; Cisse, 2014). Après leurs indépendances, quelques pays africains colonisés par la France vont conserver ce système législatif mais par contre d'autres vont devoir attendre le début des années 90 avec les mouvements démocratiques pour pouvoir introduire dans leur cadre législatif le droit de vote à distance (Hartmaan, 2015).

Les années 2015 et 2016 ont été marquées par une intense activité au niveau électoral dans plusieurs pays africains. En tout 46 élections présidentielles ou législatives étaient prévues sur le continent. Plus d'une dizaine de pays francophones organisaient des élections dont l'enjeu était pour certains la fin du mandat du président en exercice (Soudan, 2015). Dans un tel climat, la participation électorale des diasporas ravivent beaucoup de débat au sein des pays. En effet, les diasporas de certains pays africains restent encore exclues du processus électoral dans leur pays d'origine. Sur les 54 pays que compte l'Afrique, à peine la moitié donne cette possibilité à leurs citoyens résidant à l'étranger (Hartmann, 2015).

Dans un contexte de mondialisation marqué par une grande facilité d'accès à l'information et de communication entre les pays, les migrants africains expatriés, très au fait de ce qui se passe dans leur pays d'origine, souhaitent exprimer eux aussi leur voix pour contribuer au développement de leur zone de provenance. Face aux demandes de participation citoyenne de la diaspora, la réponse des gouvernements africains varie d'un pays à l'autre. Le vote des diasporas restent encore entouré de bien de controverses. L'accès au droit de vote de cet électorat alimente à la fois des espoirs et des craintes de la part des citoyens et avant tout des politiques. Selon Wongo Ahanda, les dirigeants au pouvoir en Afrique ont la crainte de voir le vote diasporique faire basculer l'équilibre politique national dans leur pays. La diaspora étant perçue comme un bastion d'opposants vivant à l'étranger et voulant en découdre avec le régime en place, des raisons logistiques sont alors évoquées pour expliquer l'impossibilité de mettre en œuvre le vote à distance (Wongo Ahanda, 2015).

Pour vaincre les hésitations de certains Etats à faire participer leur diaspora au processus électoral, il nous a paru utile de mener une étude pour montrer l'impact que la participation au vote à distance a sur l'engagement des diasporas dans les actions de coopération au développement de leur



pays d'accueil en faveur de leur pays d'origine. En effet, la place de la diaspora dans le développement des pays africains fait l'objet, ces dernières années, d'un large consensus au sein de la classe politique. Après les avoir considérés comme des opposants hostiles à leur régime, les gouvernements africains tentent par l'adoption de différentes mesures politiques d'utiliser la diaspora dans la résolution des crises socio-économiques que rencontre leur pays. La capacité des diasporas en tant que pourvoyeur de fonds et source de développement pour l'économie nationale est ainsi valorisée. Nombreux sont à l'heure actuelle les travaux de recherche menés en Afrique autour du rôle économique des migrants africains dans le développement de leur pays d'origine. Cependant fort peu de recherches ont été menées sur l'exercice des droits politiques des diasporas dans leur pays d'origine.

Dans le cadre de notre mémoire, une telle recherche était rendue possible grâce aux études antérieures menées sur le droit de vote à distance par des chercheurs du CEDEM de l'Université de Liège. Prendre le cas de la diaspora béninoise nous a semblé logique au vu des liens existant dans la coopération au développement entre la Belgique et le Bénin (Pirotte, 2015). Selon les données de la Direction Générale du Développement (DGD), le Bénin reçoit 5,32% de l'Aide Publique au Développement du Royaume (CNCD, 2013) et se retrouve être le premier partenaire au développement de la Belgique en Afrique de l'Ouest.

Le Bénin fait partie des pays africains dont la démocratie est souvent citée en exemple. Dirigé par un régime marxiste pendant un quart de siècle, et ayant vécu une dizaine de coups d'état depuis son indépendance, le pays va connaître une transformation de son paysage politique à partir des années 90. Cette ouverture à la démocratie va également être suivie d'une ouverture vers les Béninois de l'extérieur. La diaspora béninoise va bénéficier d'une reconnaissance officielle par la tenue en 1997 d'une Assemblée Mondiale des Béninois de l'Extérieur qui va être sanctionnée par la création du Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur.

La création d'un Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur (HCBE) avec des représentations dans les pays où la diaspora béninoise est fortement représentée va permettre une meilleure organisation de leur participation politique. Le HCBE va bénéficier d'une reconnaissance officielle de l'Etat béninois et être déclaré «Association d'utilité publique» en novembre 2000<sup>1</sup>. Il a pour mission de rassembler toutes les autres associations présentes dans tous les pays de résidence des Béninois de l'extérieur tout en étant l'interlocuteur direct entre ceux-ci et les instances de la République du Bénin. Chaque pays de résidence de la diaspora béninoise doit en principe disposer d'un bureau communautaire et c'est dans cette optique que la Belgique s'est dotée du sien depuis mars 2010. Des élections ont eu lieu en 2014 pour renouveler les instances actuelles du HCBE-Belgique avec qui nous avons collaboré dans le cadre de notre recherche.

---

<sup>1</sup> <http://www.hcbebelgique.be/HCBE/Contact.html>

L'octroi du droit de vote à distance va donner une possibilité à cette diaspora de s'exprimer sur la gouvernance du Bénin. Différentes institutions béninoises vont être mobilisées pour faciliter la participation de la diaspora aux élections présidentielles en 2011 et 2016. Le profil migratoire du Bénin, dressé en 2011 par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en se basant sur des données fournies par la Direction des Relations avec les Béninois de l'Extérieur (DRBE), estime à 4 384 686 le nombre de Béninois vivant à l'extérieur<sup>2</sup>. 98% de cet effectif est censé se trouver en Afrique de l'Ouest, 1,1% dans les autres pays africains et 0,7% dans le reste du monde (OIM, 2011).

La division de la population du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies dans ses données de 2015 estime quant à elle que la diaspora béninoise se chiffre à 615 852 personnes dont 584 882 résideraient en Afrique subsaharienne soit 95 % de la population (UNDESA, 2015). Ces divergences au niveau des données sur l'effectif des Béninois de l'extérieur suscitent régulièrement, lors du Forum National sur la Diaspora (FONAD), organisé annuellement par le gouvernement béninois, la formulation d'une demande de recensement par ces derniers. Bien que promis pour 2014 par l'ancien ministre des affaires étrangères béninois, Dr ARIFARI Bako<sup>3</sup>, ce recensement général des Béninois de l'extérieur n'a jusqu'à ce jour pas eu lieu.

Pour le compte des élections présidentielles de mars 2016, un recensement électoral a pu être organisé d'octobre à décembre 2015 par le biais du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI). 500 personnes ont été mandatées pour cette opération et réparties dans 32 pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique avec 400 kits biométriques<sup>4</sup>. 44 180 Béninois de l'Extérieur ont pu être recensés et au final 14 679 ont pu prendre part au premier tour des élections<sup>5</sup>.

L'enjeu des élections présidentielles de mars 2016 au Bénin était le remplacement du président YAYI Boni qui, au terme de ses deux mandats, n'avait plus le droit, selon la Constitution, de se représenter au poste de président. Le scrutin était donc très ouvert et a connu un nombre record de 33 candidats dans lesquels se trouvaient des hommes d'affaires (Patrice TALON et Sébastien AJAVON) et une figure de la diaspora béninoise en France (Lionel ZINSOU). Arrivé en tête au premier tour, Lionel ZINSOU va être battu au second tour par une coalition de tous les autres candidats qui soutiendra son adversaire Patrice TALON. L'élection a connu un fort taux de participation de 66% des inscrits au Bénin qui contraste avec le taux de participation à l'externe des Béninois de la diaspora de l'ordre de 33%.

---

<sup>2</sup> [http://www.migration4development.org/sites/default/files/profil\\_migratoire\\_benin.pdf](http://www.migration4development.org/sites/default/files/profil_migratoire_benin.pdf)

<sup>3</sup> <http://www.lanouvelletribune.info/benin/17599-les-beninois-de-l-exterieur-recenses-en-2014-selon-le-ministre-arifari-bako>

<sup>4</sup> <http://www.lanationbenin.info/index.php/k2/item/2195-recensement-des-beninois-de-l-exterieur-l-accompagnement-des-missions-diplomatiques-accreditees-au-benin-sollicite>

<sup>5</sup> <http://www.cour-constitutionnelle-benin.org/dminutes/cmunique15.pdf>

Aucune étude n'a jusqu'alors été effectuée pour mesurer l'impact réel de l'exercice du droit de vote à distance de la diaspora béninoise sur l'implication de ces derniers dans les actions de coopération au développement de leur pays-hôte vers le Bénin. Les études existantes sur le droit de vote à distance font très peu le lien entre le vote à distance et la participation de la diaspora à la coopération au développement vers son pays d'origine. Ces études se sont étendues sur les raisons expliquant l'octroi par les Etats du droit de vote aux diasporas et les facteurs qui ont une incidence sur leur mobilisation.

Notre recherche s'est donc attelée à découvrir si des liens pouvaient être envisagés entre le droit de vote des diasporas et leur implication dans les actions de coopération au développement de leur pays de résidence vers leur pays d'origine. Après avoir défini les différents concepts scientifiques sur lesquels se base notre étude, nous avons présenté notre méthodologie dans la seconde partie du mémoire avant d'analyser les résultats de notre enquête de terrain. Ce mémoire, bien qu'un premier exercice en ce genre, nous a permis de constater certaines limites du transnationalisme que nous espérons pouvoir mieux explorer dans de futures recherches.

## **I- CADRE CONCEPTUEL**

### ***1- Le vote à distance***

Jean Philippe Dedieu relève que les sociologues américains ont été les premiers à s'intéresser au vote des migrants dans leur pays d'accueil. Leurs recherches touchaient alors d'apprécier la « bonne assimilation » des immigrants. Les chercheurs américains se sont penchés dans leur analyse sur la question de la naturalisation des migrants, de leur inscription sur les listes électorales et sur celle de leurs engagements partisans. A travers des études comparatives ou monographiques ils ont montré le poids considérable exercé par la socialisation des migrants dans le pays d'origine et les variables contextuelles dans leur comportement électoral (Dedieu, 2013). L'introduction dans les études migratoires d'une approche transnationale a sensiblement enrichi la question de la participation électorale en incluant l'engagement politique dans le pays d'origine. Aux États-Unis, les premiers travaux sur la participation des migrants à la vie politique de leur pays d'origine menés par Portes et Mozo en 1985 ont montré le continuum qui pouvait s'établir entre participation non électorale ou participation électorale des migrants et leur engagement associatif ou partisan<sup>6</sup> (Portes, Mozo, 1985).

Selon une enquête publiée en 2007 par l'Institut pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (IDEA)<sup>7</sup>, on compte au niveau mondial près de 115 pays ou territoires, sur 191, qui incluent aujourd'hui des dispositions sur l'exercice du droit de vote à l'étranger de leur migrant. Par continent on dénombre 28 pays en Afrique, 16 en Amériques et dans les Caraïbes, 20 en Asie, 41 en Europe et 10 pays dans le Pacifique qui octroient le droit de vote à distance à leur diaspora (IDEA, 2007). Les transitions politiques démocratiques entamées dans les années 1990 dans la plupart des pays en développement et le regain d'intérêt sur les transferts de fonds des migrants vont être accompagnés d'une extension du droit de suffrage aux diasporas comme le constate Alan Gamlen<sup>8</sup> (Gamlen, 2008).

La reconnaissance accrue du droit de vote des diasporas va aller de pair avec le développement de la littérature sur le vote à distance. Celle-ci va être enrichie par des essais de théories politiques, qui questionnent la légitimité de la participation aux élections nationales des résidents à l'étranger et également par des études comparatives ou de cas qui vont traiter des raisons de l'octroi du droit de vote à distance et de leurs conditions d'exercice (Lafleur, 2008 ; 2011). Thibaut Jaulin constate

---

<sup>6</sup> PORTES Alejandro, MOZO Rafael, 1985, « The Political Adaptation Process of Cubans and Other Ethnic Minorities in the United States : A Preliminary Analysis », *International Migration Review*, 19 (1), p. 35-63.

<sup>7</sup> INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE, FEDERAL ELECTORAL INSTITUTE OF MEXICO (IFE), 2007 *Voting from Abroad. The International IDEA Handbook*, Stockholm/Mexico, International IDEA/IFE,

<sup>8</sup> GAMLEN Alan, 2008, « Why Engage Diasporas ? », *COMPAS Working Paper*, University of Oxford, p.63,

toutefois que très peu d'études ont été consacrées à la participation et au comportement électoral des électeurs à distance (Jaulin, 2013).

Les études consacrées à la participation des migrants aux élections dans leur pays d'origine ont permis de constater une différence notable entre les taux de participation entre l'électorat interne et l'électorat externe. La faible participation des électeurs de la diaspora est interprétée, selon Jaulin, comme le signe d'un manque d'intérêt de la part des migrants pour la vie politique dans leur pays d'origine. Les chercheurs qui ont travaillé sur ces écarts parfois considérables ont mis en avant les nombreux facteurs qui favorisent l'abstentionnisme. Jean Michel Lafleur démontrent dans une étude sur l'exercice du droit de vote à distance que la participation des migrants au processus électoral dépend largement des procédures d'inscription (délais, documents requis, système d'inscription, etc.), du système de vote (dans les consulats, par poste, par procuration) et du système de représentation (types d'élection, représentation spécifique, etc.) (Lafleur, 2013). Comme l'avait déjà remarqué Anthony Downs dans sa *Théorie économique de la démocratie*, Céline Braconnier et Jean Yves Dormagen dans une étude sur l'abstentionnisme électoral menée dans les milieux populaires en France en 2007, tout électeur, renonce à exercer son droit de vote quand le « coût » de l'acte électoral est trop important (Anthony Downs, 1957 ; Céline Braconnier et Jean Yves Dormagen, 2007). Une des illustrations les plus parlantes sur cette situation est le cas mexicain.

Le Mexique fait partie des pays ayant la diaspora la plus active au niveau des remises financières. Principalement installée aux Etats Unis, la diaspora mexicaine a envoyé 25 milliards d'US dollars au Mexique en 2014 selon la Banque Mondiale<sup>9</sup>. La tenue de l'élection présidentielle mexicaine de 2006, qui s'est, pour la première fois, accompagnée de l'ouverture de bureaux de vote à l'étranger, est venue nourrir le constat des chercheurs sur le peu de participation des diasporas aux élections à distance. À l'inverse de ce que les autorités mexicaines ou les instituts de sondage avaient prédit, le taux de participation aux États-Unis fut excessivement faible. Moins de 35 000 personnes ont voté alors que l'électorat potentiel était estimé à environ quatre millions (R.C.Smith, 2008).

Dans une étude comparative sur la participation de la diaspora sénégalaise en France et aux Etats Unis aux élections présidentielles du Sénégal, Dedieu (2013) constate que l'écart de la participation varie en fonction des pays d'immigration. Les disparités qui apparaissent sont dues à l'importance numérique de la population migrante et à la structuration des réseaux communautaires dans les pays d'accueil. Ces deux facteurs ont d'ailleurs déterminé l'intensité avec laquelle les partis sénégalais y ont conduit leur campagne électorale. La mobilisation électorale était ainsi forte dans les pays limitrophes du Sénégal et/ou dans les pays à forte émigration, mais plus faible dans les pays plus éloignés géographiquement et/ou avec une population sénégalaise plus réduite.

---

<sup>9</sup> <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/migrationremittancesdiasporaissues/overview>

Quelques travaux menés sur le comportement électoral, ont permis d'étudier l'impact de la socialisation des migrants dans le pays d'accueil sur les cadres sociaux et politiques du pays d'origine (à travers les relations que les migrants entretiennent avec leurs proches). Plusieurs études quantitatives suggèrent que migration et démocratisation vont de pair (Docquier et al, 2011). D'autres enquêtes, qualitatives, offrent une image plus complexe de l'impact des remises sociales et politiques. Par exemple, certains travaux montrent que le vote à distance se caractérise souvent par la cooptation et le clientélisme (Tintori, 2009).

Jean Michel LAFLEUR (2013) propose d'envisager la formation des opinions politiques à distance comme un processus dynamique. Il identifie différentes variables pré-et-post migratoires qui permettent d'expliquer le comportement des électeurs à distance. Certaines de ces variables sont les mêmes que celles qui expliquent le comportement des électeurs en général (genre, âge, niveau d'éducation, revenus, etc.) et d'autres sont spécifiques à la migration (région d'origine des migrants, raison de l'émigration, statut légal, connaissance de la langue du pays d'accueil, discriminations ethniques/religieuses). Dans le même sens Thibault Jaulin (2013) constate dans une étude sur le vote à distance des Tunisiens de la diaspora que la participation est plus forte dans les pays qui attirent le plus grand nombre de migrants qualifiés alors qu'elle est plus faible là où les migrants tunisiens sont généralement moins qualifiés.

Cette partie théorique sur le vote à distance des migrants nous permet de nous interroger sur l'impact réel que l'octroi du droit de vote à distance a sur la mobilisation de la diaspora dans la réalisation des projets de développement dans leur pays d'origine. L'étude du cas de la diaspora béninoise en Belgique et de l'influence de l'exercice du droit de vote sur leur mobilisation dans les actions de coopération au développement de la Belgique vers le Bénin nous permettra de répondre à cette interrogation. Avant d'aborder cette partie il nous semble important aussi d'explorer la littérature sur les liens entre migration et développement.

## *2- Migration et développement*

La migration est un mécanisme d'adaptation auquel ont toujours eu recours les populations pour faire face à leurs difficiles conditions d'existence et aux crises qui se présentent à eux. Le caractère naturel de ce phénomène, qui voit des hommes, des femmes et des enfants quitter leur lieu de résidence habituel pour un nouvel espace de vie avec l'espoir de meilleures conditions de vie, a été sanctuarisé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans son article 13. Cet article stipule le droit dont dispose tout être humain de pouvoir librement circuler au sein de son pays et de pouvoir le quitter pour un autre (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948).

La mondialisation a bouleversé l'ampleur du phénomène de migration dans le monde. Selon RIZVI (2007), la mondialisation décrit la manière avec laquelle des endroits distants sont devenus connectés par un ensemble de forces sociales, culturelles, technologiques et économiques. Pour Immanuel WALLERSTEIN la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau (Wallerstein, 2002). C'est un processus historique qui a commencé au XV<sup>ème</sup> siècle et dont la troisième phase est la mondialisation néolibérale que connaît aujourd'hui notre monde. Les différentes phases de la mondialisation ont toujours été marquées par un bouleversement des frontières et une grande mobilité des hommes au-delà de leur pays d'origine, voire de leur continent, rendue possible par des évolutions technologiques.

Ces dernières années ont vu émerger de nombreux débats sur les liens entre migration et développement. Ces débats reviennent sur le fait que le migrant serait une ressource importante pour le développement à la fois de son pays d'origine et d'accueil. Pour comprendre cette analyse il faut remonter aux premières considérations qu'a revêtues la migration à la fin de la seconde guerre mondiale.

Dans la période de l'après-guerre jusqu'au début des années 70, la migration est vue en réponse à un manque de main d'œuvre au Nord et à la lutte contre le chômage au Sud (Faist, 2008). En effet, l'effort de reconstruction de l'Europe et la période faste qu'ont constitué les trente glorieuses nécessitaient un recours important à une main d'œuvre extérieure. Le surplus de main d'œuvre dans les pays en voie de développement était invité à migrer vers le Nord ce qui menait à l'envoi de remises financières vers le Sud. Par la suite les crises multiples vont amener les pays du Nord à des politiques migratoires sélectives favorisant une main d'œuvre hautement qualifiée. Cela entraînera une fuite des cerveaux du Sud vers le Nord compensée ou non par des transferts financiers (Bagwati, 1973).

Au cours des années 90, avec la mondialisation néolibérale, le concept de migration et développement a vu le jour se basant sur la multiplicité des échanges (remises financières, transfert de savoirs et de compétences...) que les migrants entretenaient avec leur pays d'origine et leur comparaison par rapport au flux de l'aide au développement. Beaucoup de chercheurs se sont ainsi focalisés sur les transferts financiers pour étudier leur potentiel en termes de réduction de la pauvreté

et leur potentiel en termes d'investissement local au Sud (Heilman, 2006). Parallèlement aux transferts financiers, un flot d'idées et de valeurs circulent aussi entre les pays d'origine et d'accueil. Peggy LEVITT va introduire le concept de « remises sociales » pour désigner ces formes de transferts. Elle définit les remises sociales (« *social remittances* ») comme :

*«Des idées, des comportements, des identités et le capital social qui circulent des communautés des pays d'accueil aux communautés des pays d'origine. Elles sont l'équivalent pour la circulation du Nord vers le Sud des ressources sociales et culturelles que les migrants apportent avec eux qui facilitent leurs transitions de migrants à ethniques. »*

Selon Levitt la transmission de ces remises a lieu à divers instants : lorsque l'individu communique avec sa famille ou avec son entourage dans son pays d'origine, lors de visites, lors de son retour temporaire ou définitif ou encore lors de communications téléphoniques, d'échanges internet, d'envoi de lettres... (Levitt, 1998). Cependant l'impact des remises sociales sur le pays d'origine dépend de différents facteurs : la manière de transmettre les remises sociales, la position sociale du transmetteur (plus elle est élevée, plus sa légitimité est grande), l'audience réceptrice et ses caractéristiques socio-économiques et, les différences entre pays (Markley, 2011). Il existe également des remises collectives des migrants vers leur pays d'origine qui sont l'œuvre des associations de migrants encore appelées Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM), en France et en Belgique.

La Coordination Générale des Migrants pour le Développement (CGMD) en Belgique définit une OSIM comme : « *une organisation constituée par des personnes immigrées et/ou issues de l'immigration,(...), effectuant des activités au Nord et/ou au Sud, dont les finalités sont totalement ou partiellement orientées vers la solidarité internationale et le développement en faveur des populations, dans un ou plusieurs pays (...), dont principalement le pays d'origine* »<sup>10</sup>. Le Forum des Organisations de Solidarité internationale issues des Migrations (FORIM), basé en France, insiste pour sa part sur l'apport des OSIM dans la redéfinition de la vision des migrants : « *Les OSIM invitent à envisager sous un jour nouveau le rôle des migrants : celui de porteurs de projets et de relais entre pays du Nord et pays du Sud. Facteur d'intégration pour les migrants dans les pays du Nord, il permet de dynamiser les relations entre les populations d'ici et de là-bas* » (Le Masson, 2008). La création des OSIM est souvent justifiée par la volonté des migrants de continuer à jouer un rôle social et politique dans leur pays ou localité d'origine. Un autre terme utilisé pour désigner les actions des migrants dans leur pays d'origine est celui de "co-développement".

Un des premiers pays à utiliser ce concept est la France. Jean Pierre COT, ministre français chargé de la Coopération et du développement dans le premier gouvernement de François Mitterand,

---

<sup>10</sup> Cfr. Coordination Générale des Migrants pour le Développement (CGMD), Charte des Organisations de Solidarité Internationale issues de la Migration(OSIM) belges, mars 2008



déclare : « né à la fin des années 1970, le co-développement trouve sa place dans la réflexion des socialistes sur le Tiers-Monde. Elle combine la nécessité d'ajustements structurels dans un nouvel ordre économique international ; la relation préférentielle avec certains partenaires favorisés, distingués soit en raison de la complémentarité de leur économie avec la nôtre, soit par la sympathie que suscite leur itinéraire politique ; le désir de donner une traduction concrète, immédiate, permanente à la solidarité ainsi précisée » (Le Masson, 2008).

La définition donnée par COT ne permet pas de percevoir encore le lien entre développement et migration qui ne sera introduit qu'en 1997, par Sami NAÏR : « *La politique de co-développement liée aux flux migratoires n'a pas pour but de favoriser le retour des immigrés chez eux s'ils n'en ont pas la volonté. Au contraire, leur présence légale en France est précisément la condition de l'aide efficace aux pays d'origine (...). Elle vise surtout à renforcer l'intégration en France tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à demeurer chez eux (...). Elle signifie le dépassement de la coopération pour l'instauration d'objectifs communs. L'intérêt partagé de la France et des pays d'origine est de faire de l'immigration un vecteur de développement* » (Le Masson, 2008).

En 2006, face à l'importance prise par la question migratoire, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi ANNAN, donnera une nouvelle vision sur la place du migrant dans le développement des pays d'origine et d'accueil : « *le co-développement est une double chance, pour les territoires d'origine, mais aussi d'accueil. Il s'agit d'un processus de développement partagé entre 'ici' et 'là-bas'. Les migrants constituent le pont entre le Nord et le Sud, ils établissent un continuum entre la région d'origine, de transit et d'accueil, ils enrichissent la sémantique de la coopération* ».

En 2007, les travaux du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, permettent d'aboutir à une nouvelle définition du « co-développement ». Il est défini comme « *toute action de développement social, économique, culturel et politique (...) fondée sur une collaboration entre les migrants, leurs organisations et leurs partenaires, publics et privés, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil (...) considérant [qu'il] s'inscrit dans le cadre global des discussions liées à l'intégration, aux migrations et au développement* » (Le Masson, 2008).

A la suite des travaux du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, une douzaine d'ONG européennes appartenant au réseau EUNOMAD (European Network on Migrations and Development) se sont accordées pour définir le co-développement comme « *le développement – aussi bien des régions d'origine que d'accueil – par la mobilité, par les échanges, par les migrations. Un processus de développement partagé, simultané entre 'ici' et 'là-bas', autour d'un positionnement renouvelé des associations de migrants, actrices de développement sur les deux territoires de leur espace de migration* ». Dans leur définition les membres du réseau EUNOMAD mettent l'accent sur le trait

d'union présent dans le concept qui illustre l'idée de réciprocité entre les deux espaces dont se revendique le migrant. (Manço, 2008).

Le co-développement exprime donc l'interdépendance Nord-Sud à travers les liens créés par les migrants, les autorités publiques et les instances privées autour de collaborations visant à contribuer au développement des pays d'origine des migrants et à la valorisation de ces derniers, là où ils sont installés. Le co-développement renvoie à l'idée de nouveaux types de partenariats Nord-Sud, essentiels pour des échanges équilibrés. Il embrasse la coopération internationale entre collectivités publiques locales, entre entreprises et entre associations de citoyens migrants ou non ou entre organisations professionnelles. Il couvre différentes gammes de projets, allant de petites initiatives familiales à des réalisations plus ambitieuses concernant :

- *l'économie*: création d'entreprises, de richesses ou transferts de fonds, etc.,
- *le social* : la citoyenneté participative dans les espaces d'origine et d'accueil,
- *la politique* : développement d'outils d'éducation populaire, d'interpellation politique à distance etc.

Les migrants nécessitent parfois un soutien et un encadrement pour jouer leur rôle dans une vision ascendante du développement. Lacroix distingue une typologie variée d'action de co-développement (Lacroix, 2009) :

- *Le co-développement pour les migrants* : Il désigne les politiques de développement, de régulation des migrations, de transferts financiers, de soutien des associations, etc. mises en place au niveau national et au niveau international. Les migrants ne prennent pas part à l'élaboration de ces politiques et n'en sont pas acteurs, mais récepteurs.

- *Le co-développement avec les migrants* : Il concerne les politiques et les dispositifs nationaux, régionaux ou locaux qui incitent les migrants à participer à des actions de développement dans leur pays d'origine à travers la création de plateformes associatives ou le co-financement de projet. Les migrants sont alors appelés à coopérer avec les Etats, les régions, les provinces ou les communes, ou encore d'autres organismes.

- *Le co-développement par les migrants* : Dans ce cas de figure l'action de co-développement est liée à la capacité du migrant d'avoir des compétences propres pour mobiliser les ressources qu'offre son pays d'accueil afin de répondre aux besoins dans son pays d'origine. Le migrant est ici le principal sinon l'unique acteur. Il monte le projet et le réalise.

- *Le co-développement sans les migrants*: Des collectivités, des entreprises, des écoles, des clubs, etc. peuvent s'engager dans un projet de « co-développement » avec une présence faible voire nulle des migrants. On parlera plus dans ce cas d'une « coopération décentralisée ».

On peut conclure en disant que la position particulière du migrant entre deux espaces, ainsi que l'acquisition de pratiques, de valeurs et de nouveaux référents culturels définissent le migrant comme un passeur d'idées, un pont culturel et relationnel et un acteur de développement entre deux pays. L'émergence de pratiques transnationales est en effet le résultat de la position duale des migrants entre deux espaces et de leurs multiples identités. Les pratiques transnationales, en tant qu'initiatrices de développement, apparaissent comme des actions qui permettent la reconnaissance du migrant dans son espace d'origine et le positionnent, par la même occasion, dans deux espaces simultanément. Les projets mis en place et les nouvelles idées importées dans son pays d'origine permettent au migrant de prouver sa maîtrise d'un ailleurs inconnu pour les autres, de valoriser ses compétences personnelles, tout en justifiant son absence et en légitimant sa place dans un monde entre-deux. Tout migrant quitte son pays mais en aucun cas il ne l'abandonne complètement. Cela nous permet d'introduire le dernier concept qui nous sera utile dans cette étude, le transnationalisme.

### 3- *Le Transnationalisme*

L'intensification de la mobilité humaine et la possibilité pour tout citoyen de s'établir sur plusieurs pays vont profondément modifier les relations entre les citoyens et les Etats. Friedman considère que la mondialisation contribue à positionner l'acteur social qu'est le citoyen au-delà de l'Etat-nation et postule la désintégration de l'Etat. (Friedman, 2004). Il prône ainsi la naissance d'une identité globalisée avec des individus qui se positionneraient au-delà d'un système uniquement local ou national. Cette conception de l'individu face à l'Etat dans un contexte mondialisé marque une rupture par rapport aux conceptions assimilationniste d'antan. Dans les conceptions antérieures de la nature des relations entre l'individu et l'Etat, la migration s'évoquait comme une rupture des liens de l'individu envers son pays d'origine, voire même une trahison de sa part, qui se manifeste par le choix d'un nouveau cadre de vie et de nouvelles coutumes. La théorie du transnationalisme vient modifier cette façon de penser.

La théorie du transnationalisme a d'abord vu le jour dans un contexte marqué par la mondialisation économique (Lafleur, 2005). La définition du transnationalisme en se référant au monde économique met l'accent sur l'effacement de l'Etat-nation au profit de l'activité économique. Le transnationalisme économique désignerait donc la capacité du capital de surmonter les obstacles nationaux. Mais la mondialisation n'est pas qu'économique. La mobilité humaine née de l'évolution technologique a soulevé des questionnements sur la capacité de l'individu à garder les liens avec son pays d'origine tout en résidant dans un autre. A partir des années 80, des chercheurs ont commencé à s'opposer à la vision selon laquelle le migrant serait une personne ayant rompu les liens avec son pays d'origine de part son assimilation dans son nouveau pays de résidence. Ainsi naît une définition sociopolitique du transnationalisme.

*« Nous définissons le transnationalisme comme les procédés par lesquels les migrants forgent et maintiennent des relations sociales multiples et créent de la sorte des liens entre leur société d'origine et la société où ils s'installent. Nous appelons ces procédés « transnationalisme » pour insister sur le fait que de nombreux immigrants construisent aujourd'hui des sphères sociales qui traversent les frontières géographiques, culturelles, politiques, traditionnelles. Un élément essentiel du transnationalisme est la multiplicité des participations des immigrants transnationaux [transmigrants] à la fois dans le pays d'accueil et d'origine. »* (Basch L., Glick Schiller N. et Blanc-Szanton C., 1994)

Le transnationalisme rend compte ainsi d'une réalité plus complexe du phénomène migratoire dans laquelle les individus, *« se construisent une vie dans plusieurs espaces nationaux sans devoir faire un choix entre l'un et l'autre (...) Ils parlent plusieurs langues, ont deux ou plusieurs résidences dans plusieurs pays, ils exercent une activité dans ceux-ci presque simultanément. »* (Martiniello, 2007)

La diaspora est un terme récurrent dans le vocabulaire transnational. Il n'existe pas de définition universelle de ce concept. A l'origine, la diaspora désignait l'ensemble des communautés juives établies hors de la Palestine puis des communautés demeurant hors de l'Etat d'Israël. Par la suite, le sens du mot sera élargi pour désigner la dispersion d'un peuple ou d'une ethnie à travers le monde et son impossibilité à rentrer dans son pays d'origine pour des raisons politiques. (Ostergaard-Nielsen, 2003). Shain et Barth (2003) considèrent la diaspora comme :

*« (...) a people with a common origin who reside, more or less on a permanent basis, outside the borders of their ethnic or religious homeland wheter that homeland is real or symbolic, independant or under foreign control. Diaspora members identify themselves, or are identified by others inside and outside their homeland as part of the homeland's national community, and as such are often called upon to paticipate or are entangled, in homeland related affairs ».* (Lafleur, 2008)

L'Union Africaine définit la diaspora africaine comme *« consistant en des personnes d'origine africaine vivant à l'extérieur du continent, peu importe leur nationalité et leur citoyenneté, et qui sont prêtes à contribuer au développement du continent et à construire l'Union Africaine ».* (Union Africaine, 2005). L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) définit quant à elle la diaspora comme : *« les émigrants et leur descendant qui vivent hors de leur pays natal ou du pays de leurs parents, sur une base temporaire ou permanente, tout en conservant des liens affectifs et matériels avec leur pays d'origine. »* (OIM, 2012).

Malgré le recours au terme de diaspora dans les études sur le transnationalisme, l'acteur principal dans l'approche transnationale demeure « l'immigré transnational » ou « le transmigrant ». Le transmigrant est avant tout un individu résident hors de son pays d'origine mais continuant à entretenir des liens avec cet espace. Le transmigrant exerce son activité transnationale individuellement ou au sein de la diaspora. L'une des explications les plus fréquemment retenue pour justifier le besoin de l'immigré de maintenir des liens avec son pays d'origine est la marginalisation dont il est victime dans le pays d'accueil.

Confiné dans des emplois à faible revenu et de faible prestige, le transmigrant chercherait dans son pays d'origine la valorisation sociale (voire des revenus supplémentaires) qu'il ne peut obtenir dans son pays d'accueil. Par des activités politiques, sociales ou économiques (envoi d'argent, projet de construction communautaire ou campagnes politiques), le transmigrant compense la faiblesse de son statut dans le pays d'accueil en gagnant un prestige dans le pays d'origine. Outre les raisons liées à la marginalisation dans le pays d'accueil, un des facteurs liés à la mondialisation qui permet de comprendre le développement des pratiques transnationales des immigrants est l'évolution technologique. Les transports aériens, l'internet et le téléphone portable ont permis aux activités transnationales de se développer à grande échelle. En donnant aux migrants la permanence et le « temps réel » dans leurs contacts sociaux transfrontaliers, les technologies ont permis aux

communautés immigrées de maintenir des liens étroits avec leur patrie. Le transmigrant est donc un acteur de changement social et de développement dans plusieurs espaces simultanément.

Parmi les actions menées par les migrants, certains auteurs vont s'intéresser aux pratiques transnationales qui ont un lien avec la politique. Ostergaard-Nielsen (2003) va distinguer trois types de pratiques politiques transnationales des immigrés :

- i. Les « Homeland politics » : Ce sont les activités politiques en lien avec la patrie d'origine. Parfois assimilé à du « nationalisme de longue distance », le terme « Homeland politics » recouvre les activités politiques des immigrés au sein du pays d'accueil dans les domaines relevant du ressort de leur pays d'origine. Elles servent à marquer le soutien ou l'hostilité de la communauté immigrée à l'égard du régime en place dans le pays d'origine. Ces activités vont du financement des campagnes électorales et de la participation aux scrutins du pays d'origine (en tant qu'électeur ou candidat) jusqu'au soutien à l'effort de guerre ou au terrorisme, en passant par l'organisation de manifestation de rue.
- ii. Les « Immigrant politics » : Ce terme désigne les activités politiques des immigrés en lien avec le pays d'accueil. Ce sont des activités politiques que la communauté immigrée entreprend pour améliorer sa situation dans le pays d'accueil. Ce type d'activité n'est pas transnational par nature mais peut le devenir si les autorités du pays d'origine s'impliquent dans la lutte pour l'amélioration du droit de ses émigrés dans le pays d'accueil.
- iii. Les « Translocal politics » : Il fait référence aux activités politiques en lien avec les localités d'origine des immigrés. Contrairement aux deux premières catégories, les activités politiques regroupées sous ce terme peuvent ne pas concerner directement le gouvernement du pays d'accueil ou d'origine. Ces activités sont surtout des initiatives prises par les immigrés pour améliorer la situation de leur zone de provenance.

D'autres auteurs (Guarnizo, Haller, Portes 2003 ; Itzigshon et Vilacres 2009) distinguent également dans les pratiques politiques transnationales, celles électorales des non-électorales. Les activités sont dites non-électorales lorsqu'elles comprennent le soutien à des projets de la société civile du pays d'origine, des activités caritatives (soutenues à une fréquence régulière), qui sont considérées comme politiques dans la mesure où elles visent à influencer la situation dans le pays d'origine. Les activités transnationales sont dites électorales lorsqu'elles sont reliées à un parti politique du pays d'origine (campagne, financement, soutien...). Le vote à distance fait partie intégrante des activités transnationales électorales (Lafleur, 2008).

Pour le compte de notre recherche nous essayerons d'analyser si la possibilité donnée aux migrants de prendre part à des pratiques transnationales électorales les incite à développer plus d'actions de « co-développement » avec leur pays d'origine.

## **II- METHODOLOGIE**

### ***1- Problématique et hypothèses***

Une des raisons utilisée pour justifier l'octroi du droit de vote à distance est l'importance croissante des contributions des diasporas vers leur pays d'origine. L'exercice du droit de vote pourrait ainsi favoriser une plus grande implication de leur part dans le processus de coopération au développement vers leur pays d'origine. Notre présente recherche s'intéresse à ce fait en essayant d'analyser le lien existant entre l'exercice du droit de vote à distance et la participation plus active de la diaspora aux actions de coopération au développement du pays hôte vers son pays d'origine. Le cas de la diaspora béninoise en Belgique paraît intéressant au vu des liens étroits qu'entretiennent la Belgique et le Bénin en matière de coopération au développement.

Notre but ultime par cette recherche est de prouver que l'exercice du droit de vote à distance encourage l'engagement plus actif de la diaspora béninoise en Belgique dans les programmes de la coopération au développement belge vers le Bénin.

Afin de répondre à cette problématique nous partons du postulat que les béninois vivant en Belgique forment une diaspora communautaire et s'engage dans des actions de développement vers le Bénin.

Nous basant sur le cadre conceptuel présenté ci-dessous nous déduisons deux hypothèses pour notre recherche :

***Hypothèse 1*** : L'exercice du droit de vote à distance renforce le lien entre la diaspora béninoise et son pays d'origine.

***Hypothèse 2*** : Le renforcement du lien entre la diaspora et son pays d'origine découlant de l'exercice du droit de vote amène à une participation active de la diaspora béninoise dans les actions de coopération au développement de la Belgique vers le Bénin.

### ***2- Cadre méthodologique***

A l'entame de cette recherche nous avons dans un premier temps effectué une recherche bibliographique exploratoire afin de mieux appréhender les contours théoriques des concepts de « vote à distance », « de migration et développement » et de « transnationalisme », en particulier du « transnationalisme politique ». Cette recherche bibliographique nous a permis d'énoncer notre problématique et de définir des hypothèses. En outre la recherche bibliographique nous a convaincu d'opter pour une méthode qualitative de recherche. Toutefois en se basant sur les informations recueillies tout au long de nos lectures nous avons établi un questionnaire pour une enquête exploratoire de type quantitatif afin de définir les questions devant meubler nos interviews.

Cette enquête exploratoire a eu lieu lors des deux tours des élections présidentielles béninoises les 6 et 20 mars 2016 à l'ambassade du Bénin à Bruxelles. A la suite de cette enquête exploratoire nous avons pu dresser une liste de questions pour effectuer des interviews dans le cadre de notre recherche de terrain. Nous avons pu ainsi interviewer 21 membres de la diaspora béninoise en Belgique ayant votés lors de l'élection présidentielle. Cette enquête de terrain nous a permis de recueillir leurs sentiments par rapport à l'exercice du droit de vote à distance et de collecter des informations sur leurs actions de développement vers le Bénin.

Dès le début de notre recherche nous avons senti la nécessité d'avoir accès au bureau de vote le jour des élections afin d'avoir un contact direct avec la diaspora béninoise pour mieux la connaître et comprendre ce que représente pour eux ces élections présidentielles. Ce souci nous a mené à adresser une correspondance à l'ambassade du Bénin en Belgique qui a répondu favorablement à notre requête. La réponse favorable de l'ambassade a été suivie de deux rencontres avec le Chargé des affaires consulaires et de la diaspora. Ces entretiens nous ont également permis de récolter des données précieuses sur l'organisation de la diaspora béninoise, les évolutions du cadre juridiques au Bénin qui permettent une participation de la diaspora aux affaires du pays. Ils ont été menés d'une façon semi-directive. L'utilisation d'entretien semi-directif, selon Quinvy et Van Campenhoudt, possède en effet l'avantage de faciliter la prise en compte de l'avis des acteurs, en se focalisant essentiellement sur leurs opinions subjectives pour analyser un processus social. Ce type d'entretien permet de laisser une marge de manœuvre à l'acteur interviewé et lui permet d'aborder divers thèmes qui lui tiennent à cœur (Quinvy, Van Campenhoudt, 2011).

Par l'intermédiaire du Chargé des affaires consulaires, un contact a pu être établi avec le Président de la section belge du Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur (HCBE). La section belge du Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur étant l'organe en charge de l'organisation des élections, un contact avec eux était primordial avant d'entamer une enquête de terrain. Le président du Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur a accueilli favorablement cette étude et a manifesté une grande disponibilité à nous faciliter l'accès à la diaspora béninoise.

Profitant de notre stage de pratique professionnelle à Lomé au Togo, nous avons pu bénéficier d'une permission pour un court séjour de trois jours au Bénin afin de pouvoir évaluer le contexte dans lequel se déroulaient les élections. Ce séjour effectué du 20 au 22 février 2016, en pleine campagne électorale, nous a permis de questionner 5 citoyen(ne)(s) béninois à Cotonou et à Porto Novo les deux principales villes du Sud et capitales du pays. Ces entretiens ont également été menés d'une manière semi-directive pour pouvoir avoir une véritable appréciation de la perception qu'avait la population des enjeux de l'élection présidentielle et de la candidature de membres de la diaspora à cette élection. Le séjour au Bénin malgré sa brièveté a permis d'entamer une première démarche d'observation. En



effet l'observation du contexte de campagne dans le pays d'origine pouvait à notre avis éclairer les réactions diasporiques et permettre d'évaluer l'impact des transferts sociaux.

L'observation in situ les jours de vote à l'ambassade du Bénin à Bruxelles est venue compléter l'observation du processus électoral entamée au Bénin. Cette observation les jours de vote a permis de rencontrer les principaux leaders de la diaspora, d'évaluer la mobilisation de la diaspora et de pouvoir recueillir des coordonnées pour les interviews. Les interactions et les discussions informelles avec la diaspora béninoise lors de l'observation in situ pendant les deux tours de l'élection ont semblé utiles pour récolter des informations complémentaires en vue de tester nos hypothèses de départ.

### **III- LES LIMITES DU « HOMELAND POLITICS »**

Au terme d'une enquête statistique fondée sur les activités politiques transnationales des migrants de Colombie, de la République dominicaine et du Salvador établis à New York, Luis Eduardo GUARNIZO, Alejandro PORTES et William HALLER concluaient que le transnationalisme politique des migrants ne concernait qu'un nombre relativement limité de personnes. Tous pays d'origine confondus, moins de 28 % de migrants s'investissaient dans des activités associatives tournées vers leur pays d'origine et moins de 19 % s'engageaient dans les activités d'un parti politique de leur pays natal (Guarnizo, Haller, Portes, 2003).

Dans le transnationalisme politique, le « Homeland politics » désigne la capacité des migrants de prendre une part active dans la vie politique de leur pays d'origine à partir de leur pays hôte. Cette participation peut aller d'un engagement à distance à une candidature pour un poste électif dans le pays d'origine. Ostergaard-Nielsen (2003) démontre toutefois que le « Homeland politics » des migrants dépend de leur degré d'intégration dans le pays d'accueil. Dans une étude comparative entre les pratiques de « Homelands politics » entre les migrants turcs vivant en Allemagne et ceux vivant en Hollande, elle constate que ceux vivant en Allemagne suivent avec plus d'intérêt la politique en Turquie. En effet, l'Allemagne, par sa politique d'intégration des migrants, donne moins de chance à ces derniers de parvenir à avoir une citoyenneté active au sein de la classe politique allemande par rapport à la Hollande. Cela explique l'activisme en matière de « Homeland Politics » des migrants turcs en Allemagne par rapport à d'autres pays d'Europe.

Dans une autre étude comparative portant sur les pratiques politiques transnationales des migrants turcs en France et en Allemagne, Ayhan KAYA et Ferhat KENTEL (2005) confirment les résultats d'Ostergaard-Nielsen et constatent que 50% de migrants turcs en France se disent intéressés par la politique en Turquie contre 60% en Allemagne. En outre Kaya et Kentel remarquent que le degré d'intérêt à la vie politique du pays d'origine diminue énormément de la première à la seconde génération. 50% de la première génération disent suivre la politique en Turquie alors qu'à peine 25% de la seconde génération semblent s'y intéresser (Kaya, Kentel, 2005).

On peut donc constater que la mobilisation politique des migrants autour des « Homeland politics » a des limites dues à leur degré d'intégration dans le pays d'accueil. Ce constat se retrouve dans le cas étudié au niveau de la participation aux élections de la diaspora béninoise.

## 1- *La mobilisation électorale*

### a- Le coût de l'acte « électorale »

44 180 Béninois de l'extérieur se sont inscrits sur la liste électorale à l'issue du recensement mené par la COS-LEPI d'octobre à décembre 2015. Le premier tour des élections a vu la participation de 14 679 électeurs béninois de l'extérieur soit un taux de participation de 33%. Ce taux est bien en deçà de la mobilisation des électeurs au Bénin qui a atteint 66%. Le recensement électorale en Belgique a permis d'inscrire 286 personnes sur la liste électorale dont 193 ont pu effectivement voter lors du premier tour des élections le 06 mars et 157 pour le second tour le 20 mars<sup>11</sup>. La mobilisation des Béninois de Belgique pour les deux tours des élections (67% et 55%) est largement supérieure à la mobilisation globale des béninois de l'extérieur. Cette mobilisation peut s'expliquer par le profil spécifique de la diaspora béninoise en Belgique.

La migration béninoise en Belgique est une migration d'élite « Brain Drain ». Par le biais de la coopération entre la Belgique et le Bénin, de nombreux Béninois bénéficient chaque année de bourses d'études ou de stages pour venir renforcer leur capacité dans le Royaume. Certains de ces jeunes après leurs études ont pu s'installer en Belgique permettant par la suite à leur famille de les rejoindre. Le caractère élitiste de la diaspora béninoise en Belgique est un facteur qui doit être pris en compte dans l'analyse de sa mobilisation pour les élections. Cette mobilisation confirme les observations de Thibault JAULIN (2013) qui constatait, dans une étude sur le vote à distance des Tunisiens de la diaspora après les révoltes arabes, que la participation était plus forte dans les pays qui attirent le plus grand nombre de migrants qualifiés alors qu'elle est plus faible là où les migrants tunisiens sont généralement moins qualifiés.

Cependant pour les personnes interviewées dans le cadre de notre recherche et qui ont exercé leur droit de vote, il semble insuffisant pour faciliter le vote de la diaspora de juste créer un point de vote dans une ambassade située dans la capitale du pays de résidence. Cela ne prend pas en compte le contexte de vie des Béninois de l'extérieur fait de nombreuses contraintes professionnelles même en week-end. En effet si le jour des élections est férié dans le pays d'origine tel n'est pas le cas dans le pays hôte. Le rapprochement des bureaux de vote des lieux d'habitation et le recours au vote électronique sont invoqués par la diaspora pour susciter plus de participation.

« *Ceux qui sont à Charleroi ont dépensé plus de 30 euros avant de venir voter* ». Jobiste à Anvers, arrivé en Belgique en 2013

« *Je suis venu de Mons pour venir voter. Le déplacement peut dissuader* » Belgo - béninois de Mons, arrivé en Belgique en 2003

---

<sup>11</sup> les statistiques révèlent au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la présence de 776 béninois en Belgique (Statistics Belgium, 2015).

« *Tout le monde n'a pas de voiture et prendre le train depuis Liège pour venir cela décourage. J'ai pu venir voter car mon cousin venait avec sa voiture. Prochainement il faut ouvrir un bureau de vote à Liège et à Namur pour faire voter les gens plus proche d'eux.* » Belgo-béninoise de Liège arrivée en Belgique en 1980

« *La dispersion de la diaspora et les obligations personnelles peuvent empêcher la diaspora de se déplacer sur Bruxelles pour voter. Il faudrait ouvrir plusieurs centres de vote et avoir une meilleure cartographie de la présence de la diaspora.* » Enseignant dans le Hainaut, a quitté le Bénin en 1991

« *Avec le numérique on peut voter sur internet. Je pense que pour les gens de la diaspora le vote électronique est la meilleure solution.* » Ingénieur Télécom, employé par une entreprise française et détaché sur Bruxelles. Ancien boursier béninois au Maroc, a quitté le Bénin en l'an 2000.

Céline BRACONNIER et Jean-Yves DORMEGAN (2007) font le constat que l'électeur à l'étranger peut renoncer à exercer son droit de vote quand le « coût » de l'acte électoral est trop important. En effet l'économiste américain Anthony DOWNS (1957) considère qu'il n'est pas rationnel d'aller voter car voter a un « coût de participation ». Il faut faire des démarches administratives pour s'inscrire sur les listes électorales, se déplacer dans son ambassade, renoncer au repos dominical ... Le « coût d'information » pour « bien voter » est également très élevé, car il suppose un véritable investissement intellectuel (en comparant les programmes, leur degré de réalisme, supputant sur les chances de succès...). Bref, dans ces conditions, tout individu rationnel devrait s'abstenir de voter.

Le niveau d'éducation influe aussi sur ce coût. Les électeurs peu éduqués devront théoriquement consacrer plus de temps à l'acquisition d'informations pour être en mesure de faire un choix. Les électeurs les plus éduqués, eux, participent plus aux élections car il leur est moins coûteux de s'informer, au vu de leurs connaissances politiques déjà acquises. Les membres de la diaspora béninoise en Belgique de part leur côté élitiste auront donc tendance à aller exercer leur droit de vote à distance. Cependant ceux que nous avons rencontrés lors de nos interviews ont exprimé le souhait de voir les bureaux de vote se rapprocher des électeurs et l'option du vote électronique pour faciliter leur exercice du droit de vote à distance.

#### b- Le poids électoral des diasporas

Les partis ont aussi un rôle important à jouer pour mobiliser l'électorat. Abel FRANCOIS, chercheur à l'Université de Strasbourg dans une interview au magazine en ligne *Slate* le confirme «*Les dépenses électorales ont un impact sur la mobilisation. Les nombreux meetings et tracts réduisent le coût de l'acquisition d'information et ont un effet mobilisateur sur les électeurs*»<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> <http://www.slate.fr/story/50317/presidentielle-causes-participation>

Au cours de notre enquête de terrain, nombreux sont les électeurs qui ont déploré le manque de mobilisation des candidats aux élections à venir s'entretenir avec eux dans leur pays de résidence.

*« Les candidats ne se sont même pas mobiliser pour mobiliser la diaspora. Susciter l'intérêt pour l'élection cela dépend des candidats. On n'anime pas la vie politique à l'extérieur du pays. Pour mettre les moyens cela doit commencer par les candidats. Il y a eu très peu de campagnes des candidats. Les candidats doivent animer le débat politique au niveau de la diaspora »* Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge

*« Il n'y a pas de mobilisation de la diaspora à cause du manque de sensibilisation. Si le vote pour vous ne représente pas grand-chose on ne se déplace pas. »* Etudiant boursier N°1 à Louvain-la-Neuve, arrivé en 2015

*« J'attends que les débats viennent à moi pour me prononcer mais je ne suis un pas un initiateur de ces débats »* Enseignant dans le Hainaut, a quitté le Bénin en 1991

Dans leur calcul politique, les candidats aux élections béninoises n'ont pas donné d'importance à la diaspora à cause de son faible poids dans le décompte des voix à la fin des élections. Proportionnellement aux 4 746 348 béninois votants en interne les 44 180 béninois de l'extérieur ne représentent certes pas un grand enjeu au niveau électoral. Les candidats ont semblé également avoir négligé la force d'influence des diasporas et leur capacité de mobilisation de l'électorat au Bénin.

*« La diaspora cela fait un petit nombre. On donne les tendances sans tenir compte du vote de la diaspora. Mais c'est important à celui qui doit gouverner de savoir ce que la diaspora pense de lui. C'est important de tenir compte dans sa gouvernance de la façon dont la diaspora adhère à son projet politique Nous faisons un petit nombre à quoi cela sert de s'impliquer. Quelque soit ce que je vais faire je ne vais rien changer. Certains ont pu se dire qu'avec les fraudes qui vont se faire au Bénin qu'est ce que ma petite voix va changer ? Les diasporas peuvent apporter une influence... mais malheureusement très peu de candidats le savent. Ils ignorent la diaspora. »* Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge

Comme nous le verrons plus loin dans ce document les remises sociales des personnes interviewées en Belgique ont été assez marginales pour déterminer l'issue d'un scrutin à enjeu comme cela était le cas pour ces élections présidentielles. Pressentant que leur voix ne pouvait pas changer grand-chose et que l'essentiel des élections se déroulait au pays, les Béninois de l'extérieur ont hésité à se mobiliser pour prendre part au vote.

*« Il n'y a pas eu de mobilisation pour le recensement d'où les réticences à ouvrir plus de bureaux partout en Belgique ».* Enseignant dans le Hainaut, a quitté le Bénin en 1991

En effet la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) en charge de l'organisation de l'élection au Bénin avait pris comme décision d'ouvrir des bureaux de vote à l'étranger que dans les zones où le nombre d'inscrits sur la liste électorale dépasse 100 personnes<sup>13</sup>. Le rapprochement des bureaux de vote aurait donc pour préalable une forte mobilisation de l'électorat lors du recensement dans les villes où pourront se créer les bureaux de vote. A ce niveau, les personnes interrogées ont indexé le peu de ressources déployées par l'ambassade du Bénin en Belgique pour une meilleure organisation des actions de sensibilisation à l'endroit de la diaspora.

#### c- L'organisation électorale

L'organisation des élections est également citée au nombre des failles à la mobilisation électorale de la diaspora béninoise. La représentation diplomatique à Bruxelles a été accusée, lors de nos interviews, de ne pas avoir fait sa part dans la mobilisation des électeurs en animant la vie politique cela pour éviter d'être accusée de partie pris.

*« On aurait pu organiser les informations sur les passages des candidats pour leur campagne en Belgique à partir de l'ambassade. Cela ne va pas dire que l'ambassade prend parti mais il passe l'information »* Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, Médecin et Consultant en Santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la Coopération belge.

*« Lorsque vous ne faites pas le premier pas vers l'ambassade, l'ambassade ne fait pas l'effort pour vos reconnaître. Il y a des gens qui sont là depuis 5 ans et qui ne connaissent pas la route vers l'ambassade »* Etudiant dans le domaine phytosanitaire à Louvain – la-Neuve, arrivé en Belgique en 2012 avec une bourse de l'Union Européenne

*« Les responsables qui gèrent la diaspora n'ont pas fait suffisamment leur travail. Il faut aller vers la diaspora pour s'intéresser à leurs problèmes. Il ne faut pas attendre les élections pour s'intéresser à eux. J'ai pu suivre une réunion de campagne d'un candidat parce que j'ai eu l'information. C'était par un ami. Le problème d'accès à l'information est un gros problème pour la diaspora »* Belgo - béninois de Mons arrivé en Belgique en 2003

Au-delà de l'accès à l'information, l'organisation générale des élections présidentielles au Bénin a connu beaucoup de ratés qui aurait pu être une source de dissuasion pour les Béninois de l'extérieur de se mobiliser. Au nombre des ratés figure en premier lieu l'inscription sur la liste électorale permanente informatisée et la mise à disposition des cartes d'électeur. Au niveau du Bénin comme à l'étranger, plusieurs électeurs inscrits lors du recensement n'ont pas eu finalement leur nom

---

<sup>13</sup> Entretien avec le délégué de la CENA au bureau de vote de l'ambassade de Bruxelles le 6 mars 2016.

sur la liste électorale. Jusqu'à la veille des élections, plus de 500 000 électeurs pourtant inscrits sur les listes électorales n'avaient pas leur carte<sup>14</sup>. Il a fallu une décision ultime de la CENA autorisant l'exercice du droit de vote avec la carte d'identité ou une ancienne carte d'électeur<sup>15</sup>. Dans un pays dont la majorité de la population vit en milieu rural où peu de personnes disposent de carte d'identité et n'ont guère l'habitude de conserver leur carte d'électeur, cette décision n'a guère eu l'effet escompté. Les résultats du premier tour proclamés par la Cour Constitutionnelle font le constat de la non participation au vote de 1 611 360 électeurs inscrits soit 34% de l'électorat (Cour Constitutionnelle du Bénin, 2016).

Lors de notre observation in situ à l'ambassade du Bénin à Bruxelles, nous avons pu constater la non participation aux élections d'électeurs disposant pourtant de leur carte d'électeur qui leur a été remise après le recensement électoral et qui n'ont pu prendre part aux élections car leur nom ne se trouvait plus sur la liste électorale. Par contre d'autres n'avaient pas leur carte d'électeur émise mais ont pu voter car ayant leur nom sur la liste électorale le jour du vote. Le comble a été l'oubli par la CENA de la liste électorale des inscrits de la Hollande qui ont dû faire le trajet d'Amsterdam à Bruxelles sans pouvoir voter pour le premier tour des élections.

Ces nombreuses failles pouvaient donc constituer une raison pour la diaspora ne pas accorder du crédit aux élections. En effet, l'habitude de vivre dans un milieu culturel occidental où l'organisation est de mise pouvait rendre difficile leur compréhension du fait qu'après un quart de siècle d'expériences électorales, l'organisation des élections puisse être toujours aussi chaotique ... Des membres de la diaspora ont donc préféré pour leur part carrément ne pas s'intéresser à la campagne et aux élections ayant fait le deuil de leur participation à la vie politique de leur pays d'origine.

*« Moi, c'est la première fois que je vote. Ma maman, elle, n'as pas pris sa carte d'électeur. Elle ne s'est pas inscrite. (...) Elle est désabusée. Depuis 1990, les gens votent, les gens viennent ils se remplissent les poches. Si les choses décollent là-bas cela va motiver les gens à venir voter. »*  
Etudiante à Bruxelles, arrivée en Belgique en 2013 dans le cadre d'un regroupement familial.

---

<sup>14</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/03/04/faute-de-cartes-d-electeurs-pres-de-500-000-beninois-pourraient-etre-privés-de-vote\\_4876809\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/03/04/faute-de-cartes-d-electeurs-pres-de-500-000-beninois-pourraient-etre-privés-de-vote_4876809_3212.html)

<sup>15</sup> <http://www.ortb.bj/index.php/info/politique/3410-presidentielle-2016-la-cena-autorise-l-utilisation-simultanee-des-anciennes-et-nouvelles-cartes-d-electeur-ainsi-que-de-la-carte-nationale-d-identite>

## 2- Une difficile candidature de la diaspora

### a- Le préalable culturel pour les candidats de la diaspora

L'évènement qui a le plus retenu l'attention lors des élections présidentielles béninoises a été la candidature d'un métis franco-béninois aux élections. La loi N° 2013-06 du 25 novembre 2013 portant code électoral qui régit les élections au Bénin, tout en donnant le droit de vote à distance à la diaspora, lui permet également de pouvoir se présenter à des postes électifs. Les membres de la diaspora béninoise ont pu bénéficier de ce cadre législatif pour être candidats à l'élection présidentielle. Sur les 33 candidats, on dénombrait 6 issus de la diaspora, revenu au pays pour présenter leur candidature pour la magistrature suprême<sup>16</sup>. Cela n'est pas un fait nouveau dans la vie politique de ce pays. Depuis les premières élections multipartites des années 90, nombre de candidats de la diaspora ont toujours brigué le fauteuil présidentiel.

A l'issue de la transition démocratique après la période marxiste, Nicéphore SOGLO, le premier président élu avait pour antécédent d'avoir passé plusieurs années aux Etats Unis ayant travaillé au Fonds Monétaire International (FMI). YAYI Boni, le président sortant, a également séjourné de longues années hors du territoire béninois, en tant que président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) avant de présenter sa candidature à l'élection présidentielle en 2006<sup>17</sup>. Ces expériences passées n'ont toutefois pas empêché une grande mobilisation de la population béninoise contre la candidature de Lionel ZINSOU. Affublé du qualificatif « Yovo » (qui signifie « Le Blanc » dans les dialectes parlés au sud du Bénin), ce candidat a eu tout au long de sa campagne à se voir reprocher sa double nationalité et sa méconnaissance de la culture béninoise. Le paradoxe est que par le biais d'une fondation Zinsou, qu'il préside, ce candidat finance un Musée d'Art Contemporain qui contribue depuis une dizaine d'années à la renommée culturelle du Bénin dans le monde<sup>18</sup>.

Venant d'une famille ayant beaucoup contribué à la vie politique au Bénin et né d'une mère française, Lionel ZINSOU avait, jusqu'à huit mois avant les élections, connu un parcours politique et professionnel riche en France<sup>19</sup>. Le débat qu'a suscité sa candidature a eu un large écho dans la diaspora et permet de pouvoir s'interroger sur une des limites du « Homeland politics » qui concerne la candidature des personnes issues de la diaspora aux élections dans leur pays d'origine.

De nos entretiens avec les béninois ayant exercé leur droit de vote lors des élections, il ressort qu'il faut distinguer : « *les franco-béninois et des bénino-français* ». Par « *franco-béninois* » il faut comprendre ceux étant nés en France de parents béninois et n'ayant séjourné que périodiquement au Bénin et considérés comme ayant peu de culture béninoise. Les « *bénino-français* » sont alors les Béninois naturalisés français à la suite de leur installation en France. Ainsi la candidature d'un

<sup>16</sup> <http://www.rfi.fr/afrique/20160211-benin-candidats-election-presidentielle-portrait-talon-zinsou-yayi>

<sup>17</sup> <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2006-2-page-155.htm>

<sup>18</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/06/08/au-benin-la-fondation-zinsou-fete-ses-dix-ans\\_4649695\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/06/08/au-benin-la-fondation-zinsou-fete-ses-dix-ans_4649695_3212.html)

<sup>19</sup> <http://www.jeuneafrique.com/238064/politique/benin-cinq-choses-a-savoir-sur-lionel-zinsou-le-nouveau-premier-ministre/>



« *franco-béninois* » était considérée comme malvenue dans le contexte béninois où la colère contre l'ancienne puissance coloniale demeure très présente.

Le débat au Bénin autour de cette candidature n'a pas laissé indifférent les Béninois de Belgique ayant exercé leur droit de vote à distance. La plupart des personnes interviewées lors de notre enquête de terrain font partie de la première génération d'immigration mais se retrouvent avec des enfants nés hors du Bénin et métis pour certains. On perçoit dans leurs affirmations une certaine crainte de voir leurs enfants subir les mêmes problèmes que le candidat Lionel ZINSOU s'ils leur venaient l'idée d'avoir des ambitions électorales dans leur pays d'origine.

« *On ne choisit pas là où on est né et si la loi décide que lorsqu'on est né de père ou de mère béninois on peut être président alors pourquoi pas. On est Béninois partout.* » Etudiant boursier N°1 à Louvain-la-Neuve, arrivé en 2015

« *Pourquoi pas laisser les enfants nés ici être candidat au Bénin ? Même s'ils ne comprennent pas la langue. Nous qui sommes loin et qui ont fait des enfants ici nos enfants sont perdus ?* » Belgo-béninoise de Liège, arrivée en Belgique en 1981

« *J'ai été surpris que les autres candidats aient passés leur temps à torpiller Lionel Zinsou parce qu'il est métis. Tous ceux qui se disent béninois doivent pouvoir contribuer au pays. Le débat est un non sens et cela n'as pas lieu d'être* » Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, Médecin et Consultant en Santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la Coopération belge.

« *Ce n'est pas parce qu'on est né dans la diaspora qu'on n'a pas le droit d'intervenir dans son pays. Tant qu'ils travaillent pour l'intérêt du pays. S'ils se sentent béninois pourquoi pas leur donner une chance. Il faut la diversité dans tout ce qui est fait* » Etudiante à Bruxelles, arrivée en Belgique en 2013 dans le cadre d'un regroupement familial

« *C'est une bonne chose. Du moment que quelqu'un grandit ici. Il connaît comment cela se passe ici il peut venir développer le Bénin. On a été colonisé par la France. Et du moment où tu viens d'ici tu connais les rouages du système.* » Gérant d'une société de vente de consommable à Bruxelles, arrivé en Belgique en 2001

« *Je me bats pour que mes enfants qui sont métis puissent être utiles à leur pays d'origine. Ils ont plus leur chance là-bas qu'ici. C'est à nous de faire le travail* » Belgo - béninois de Mons, arrivé en Belgique en 2003

Certains propos recueillis soulignent toutefois la nécessité pour les membres de la diaspora candidats aux élections d'avoir une certaine connaissance de la langue et des cultures du pays pour pouvoir y briguer la magistrature. Ce fonds culturel est pour certains importants pour comprendre les

souffrances et la complexité de la société béninoise. Les réalités étant différentes d'un pays à l'autre un président n'ayant pas un vrai ancrage local risquerait selon eux de reproduire un système d'ailleurs inadapté au contexte béninois.

*« Tout dépend ! On ne choisit pas là où on naît. Mais il y a un fondamental culturel à avoir. Il ne faut pas mettre un bœuf devant les ânes même s'ils sont tous des ruminants. Le combat qu'on mène ici n'est pas le même là-bas. Vous sautez d'ici et vous allez là-bas pour devenir président. »* Etudiant en Master de Sciences Politiques à l'Université de Gand, arrivé en Belgique en 2011

*« J'adore ce pays qui est le mien, qui est une partie de moi. Je suis métis et je ne suis pas contre le fait d'avoir un candidat de la diaspora. Ce que je reproche à Zinsou c'est que jamais il n'a vécu au Bénin. Moi j'ai vécu au Bénin et je sais que la culture africaine est complètement différente. Ce n'est pas normal qu'avec la complexité de l'Afrique on puisse amener quelqu'un en 8 mois pour diriger un pays. On ne va pas nier son potentiel. Mais si tu ne connais pas le mal comment tu veux soigner le mal. »* Belgo-béninoise, représentante d'un candidat à l'élection présidentielle

*« Pour moi ce n'est pas un problème mais faudrait que ces personnes connaissent nos habitudes avant d'être président au Bénin. »* Etudiant boursier à Gembloux, arrivé en 2015

*« Il ne pourra pas comprendre la souffrance de ceux qui sont là-bas »* Etudiant boursier N°2 à Louvain la neuve, arrivé en 2015

## b- La loyauté et le devoir national

Parmi les reproches faits au candidat Lionel ZINSOU figurent son alliance avec le président sortant dont la gouvernance était décriée et sa trop forte proximité à la France l'ex-puissance colonisatrice qu'il a jusqu'alors valablement servie.

*« Depuis qu'il est né il est resté en France. Il n'a jamais travaillé avec ses frères. Ce n'est pas une question de peau. »* Jobiste à Anvers, arrivé en Belgique en 2013

La candidature de Lionel ZINSOU repose donc la question de la loyauté des diasporas en termes d'allégeance au pays d'origine et au pays d'accueil dans leurs pratiques politiques transnationales. Certains auteurs s'opposent au transnationalisme politique au nom justement de la loyauté nationale et du devoir que le citoyen a envers le pays dont il détient la nationalité. Tony SMITH et Samuel HUNTINGTON sont deux de ces auteurs.

Smith soutient que le transnationalisme parce qu'il insiste sur le droit des individus dans différents Etats-nations sans allégeance complète à l'un d'entre eux, omet la responsabilité que détient l'individu vis-à-vis de l'Etat-nation (Smith, 2000). Cette responsabilité, Castles la décrit comme inhérente à l'apparition de la démocratie : le citoyen obtient le droit de vote contre le devoir de prendre les armes contre l'agresseur de l'Etat-nation (Castles, 2003). Ainsi Smith n'est pas loin de dénoncer le transnationalisme comme un danger pour la démocratie puisque, selon lui, l'acteur transnational, en perdant le lien exclusif avec l'Etat-nation, en oublie son devoir vis-à-vis de ce dernier consistant à le défendre face aux forces extérieures. Les immigrés peuvent alors être instrumentalisés par leur pays d'origine ou leur pays d'accueil pour tenter de gagner du crédit ou de l'influence auprès d'autres pays.

Huntington quant-à lui considère le transnationalisme comme une menace à l'intérêt national. Il est bien difficile de définir le concept d'intérêt national. Senarclens après avoir constaté l'ambiguïté du concept d'« intérêt national » et son caractère variant au gré des circonstances historiques et politiques, selon la nature des régimes et des élites dirigeantes, distingue différents éléments qui peuvent en faire partie : la sécurité, l'expansion, la richesse, la propagation d'une idéologie, la gloire et le bien-être social. L'intérêt national serait en quelque sorte un ou plusieurs buts définis par l'Etat-nation et pour lesquels il met en place différentes stratégies afin de les atteindre. (Senarclens, 2000).

Pour Huntington, l'intérêt national est un prolongement de l'identité nationale. Selon lui, l'émergence de liens transnationaux remet en cause cette définition de l'identité nationale, car, en entretenant des liens étroits avec leur pays d'origine, les acteurs transnationaux ne partagent plus entièrement la culture et les idéaux traditionnels de leur pays d'accueil. Les liens transnationaux et le multiculturalisme peuvent donc constituer des obstacles à la définition de l'intérêt national et peuvent amener à ce que des intérêts particuliers prennent contrôle de la politique étrangère de l'Etat (Huntington, 1997).

### 3- Des remises sociales marginales

Les remises sociales des diasporas ont cours également lors des élections dans leur pays d'origine. La période électorale est souvent le moment où les diasporas se connectent le plus à la vie politique de leur pays en suivant les médias en ligne ou les chaînes câblées pour avoir une idée ou vivre l'ambiance électorale.

*« Pour le moment je n'apporte rien, je n'apporte que mes idées. Il faut penser aux gens, la force du bénévolat. C'est ce que j'ai appris en Belgique et que j'essaie de partager quand je rentre au Bénin. »*  
Belgo-béninoise de Liège, arrivé en Belgique en 1981

La période électorale donne lieu à des appels fréquents vers le pays d'origine pour prendre le tempérament de l'ambiance sur place. Elle est également marquée par des débats d'opinion entre la diaspora et leurs compatriotes au pays par rapport au choix des candidats. Les visions sont souvent différentes ce qui donne lieu à des oppositions de fait et à des échanges qui peuvent être violents à certaines occasions. La diaspora considère avoir la juste mesure des choses. De part leur distance sur les faits, les membres de la diaspora que nous avons interviewés se perçoivent comme ayant une meilleure lecture de la situation que ceux demeurant au Bénin. Mais ces derniers les accusent, selon leur dire, d'être trop en rupture avec les réalités locales. Des tensions sont perceptibles dans les échanges de part et d'autres. Ceux vivant au Bénin ayant l'impression que la diaspora veut leur imposer un choix.

*« On a créé un groupe de whatsapp avec 92 personnes... On parle seulement de la politique »* Jobiste à Anvers, arrivé en Belgique en 2013

*« Est-ce qu'on vous laisse. Tu vas et que tu as des idées on dit que tu viens de l'Europe. C'est comme tu viens faire européen »* Belgo-béninoise de Liège vivant en Belgique depuis 35 ans

*« J'échange avec les miens mais cela fini par tout le monde a raison. C'est des débats un peu difficiles. »* Employé au Bénin dans un programme de formation des cadres du secteur de la santé. Stagiaire en Belgique, arrivé en 2015

*« Il a commencé a publié des insultes sur les réseaux sociaux et je lui ai dit que ce n'est pas parce qu'on est sous la pluie qu'on doit uriner dans nos culottes. »* Etudiant en Master de Sciences Politiques à l'Université de Gand, arrivé en Belgique en 2011

*« J'ai discuté avec les gens après avoir fait une revue de la littérature sur les programmes politiques des candidats. J'ai fais des débats avec mes proches mes frères, mes sœurs, mais je regrette de ne pas avoir fais cela plus tôt. Beaucoup d'entre nous on laissé faire les choses mais on a raté le coche avec eux. »* Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge.

*« La plupart d'entre nous échangeons par des coups de fils avec les parents mais il n'y a pas derrière un travail plus élaboré »*

En outre l'habitude du débat politique en Europe et les influences de la culture démocratique occidentale donnent à la diaspora une autre appréciation des enjeux politiques par rapport à leurs amis et famille au pays. Malgré les avancées démocratiques, les élections en Afrique restent empreintes de régionalisme (Sakpane-Gbati, 2011 ; Amouzou, 2013). On vote pour celui qui répond au mieux aux intérêts de son ethnie ou de sa région. Le débat politique s'en trouve alors appauvri et les promesses parfois démagogiques prennent le dessus sur de véritable programme politique. Le manque d'enjeu des programmes politiques lors des élections au Bénin s'illustre par la pléthore de candidats, plus d'une trentaine, chacun comptant mobiliser les voix dans sa région pour peser sur l'issue du second tour<sup>20</sup>. L'enjeu revenait alors à se garantir une place de faiseur de roi et ainsi profiter d'une nomination à un poste ministériel à la suite des élections. La diaspora que nous avons interrogée considère avec son recul et sa culture de la démocratie européenne être capable d'analyser les enjeux sans le prisme régionaliste.

*« La campagne qui se fait n'est pas une campagne honnête au lieu de développer de vrais projets les candidats se torpillent à coup d'insultes. On a vu deux personnes qui au lieu de parler du développement du pays se sont chamaillées comme des enfants. Ils ont eu un débat bas. Les cadres au Bénin prennent position et ont la mémoire courte. Ils prennent position sans se baser sur les vrais projets des candidats Quand tu ne dis pas qu'il faut rompre avec YAYI Boni c'est comme si tu prends le camp des gens qui ont collaboré avec lui »* Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge

*« Dans mon cercle d'amis on a discuté des programmes. Sur place beaucoup manque d'informations et ils prennent pour monnaie comptant ce que les médias leur disent »* Enseignant dans le Hainaut, a quitté le Bénin en 1991

Banegas (1998) constate que le vote du citoyen électeur béninois est souvent « marchandisé ». Plusieurs observateurs des élections au Bénin ont été surpris des dépenses des candidats et l'importance des sommes investies durant leur campagne électorale<sup>21</sup>. Des suspicions d'achats de conscience ont émaillé la campagne tout au long et dans un tel contexte, les personnes de la diaspora interviewées ont pointé du doigt la précarité des populations pour justifier leur incapacité à faire un choix réfléchi pour élire la meilleure personne pouvant présider à leur devenir.

*« Malheureusement l'argent a pris le pas sur les idées »* Belgo-béninoise, représentante d'un candidat à l'élection présidentielle

<sup>20</sup> <http://www.iris-france.org/72787-benin-les-enjeux-de-lelection-presidentielle/>

<sup>21</sup> <http://www.rfi.fr/afrique/20160304-presidentielle-benin-bilan-campagne-prix-or>

*« La situation de pauvreté ne permet pas aux gens de pouvoir prendre position. Quand je vais rentrer je vais former un groupe pour pouvoir aider les gens à réfléchir. »* Employé au Bénin dans un programme de formation des cadres du secteur de la santé. Stagiaire en Belgique, arrivé en 2015

#### **IV- PARADOXE ENTRE LA PARTICIPATION ELECTORALE ET LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT**

Bien des recherches ont eu lieu sur les raisons qui poussent les Etats à donner le droit de vote à leurs citoyens vivant à l'extérieur mais peu de scientifiques se sont intéressés aux motivations des électeurs de la diaspora. Nos interviews ont permis de cerner quelques unes de ces motivations. De prime abord le vote à distance est considéré par les électeurs de la diaspora béninoise comme la manifestation du lien symbolique qui les lie au Bénin. Le vote à distance est entrepris dans une démarche de recherche de changement afin de voir la situation dans le pays s'améliorer dans la perspective d'un possible retour. Cependant ce droit de vote à distance s'accompagne peu d'une forte implication aux actions de coopération au développement de leur pays d'accueil, la Belgique, vers le pays d'origine, le Bénin. Cette partie nous permettra d'analyser les différentes dimensions que revêt le vote à distance pour la diaspora béninoise.

##### ***1- Le vote à distance : un lien symbolique et une action de développement***

###### **a- Le vote à distance comme lien avec le pays d'origine**

Les échanges avec les électeurs de la diaspora béninoise ont révélé l'attention toute particulière qu'ils accordent à leur droit de vote à distance. Ils votent d'abord pour satisfaire leur sens civique et exercer un droit d'expression auquel ils tiennent. Cela est vécu comme la démonstration de leur attachement à la nation béninoise et au pays qui les a vus naître.

*« Même si on est hors de chez soi on a quand même les racines qui sont restées. Le droit de vote est important en démocratie, si on vous le donne et vous ne votez pas ce n'est pas bon. Je suis venu depuis car je tiens vraiment à participer au vote. Ce n'est pas tous les jours qu'on vote et ce n'est pas donné à tout le monde de voter. Quand on voit tout ce qui se passe autour de soi, on a envie de ne pas perdre le droit de vote. »* Enseignant dans le Hainaut, a quitté le Bénin en 1991

*« S'il ne peut pas donner sa voix c'est comme s'il est exclu »* Etudiant boursier N°2 à Louvain-la-Neuve, arrivé en Belgique en 2015

*« Oui c'est utile de voter. Tout le monde n'est pas censé être au pays au moment du vote et on fait partie aussi de la communauté béninoise. »* Etudiant boursier N°1 à Louvain-la-Neuve, arrivé en Belgique en 2015

*« C'est utile de voter parce que cela montre qu'on participe aussi. Nos votes sont importants. Cela ne répond pas au besoin présent en Belgique mais c'est une voix de plus. Cela montre qu'on pense à son pays »* Belgo-béninoise de Liège, arrivée en Belgique en 1981

« *Le fait d'être ici c'est déjà beaucoup pour moi. Si mon pays m'a donné le droit de vote c'est pour l'exercer.* » Etudiant en Master de Sciences Politiques à l'Université de Gand, arrivé en Belgique en 2011

Pour d'aucun le droit de vote à distance a été arraché de dure lutte et ne pas l'exercer serait ne pas honorer cette lutte. Cela constitue aussi un moyen d'éduquer leurs enfants nés en Belgique à avoir une conscience de leur double appartenance et du lien sacré qui doit les unir au pays d'origine.

« *Avant tout je me sens toujours Béninois. Mais mes enfants, certains sont nés ici d'autres là-bas. Ils vont retourner un jour chez eux. Je suis Béninois et je dois effectuer ce devoir* » Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge.

Il ressort également des interviews que l'exercice de ce droit permet en retour de donner un avis critique sur la gestion du pays durant la mandature. Une personne qui n'aurait pas fait l'effort de poser cet acte n'a, selon certaines personnes interviewées, aucune légitimité à critiquer les décisions qui seront prises au niveau de l'Etat.

« *C'est un acte citoyen, c'est un devoir. Donner son avis pour avoir le droit de critiquer. Si t'as pas voté tu n'as pas le droit de critiquer.* » Etudiante à Bruxelles, arrivée en Belgique en 2013 dans le cadre d'un regroupement familial

L'observation in situ le jour des élections a permis de constater que la non participation au vote a été très mal vécue par ceux qui à cause de la mauvaise organisation n'ont pas pu poser leur bulletin dans l'urne. Beaucoup ont fait le déplacement à l'ambassade le jour des élections dans l'espoir d'un ultime recours pour pouvoir voter. Le vote représente plus qu'une petite action anodine. C'est l'expression de son soutien politique à des idées qui devront être prises en compte dans la gouvernance d'un pays pendant cinq ans. En ce sens les motivations de la diaspora se rapprochent des motivations des citoyens participant au processus électoral dans le pays d'origine.

« *C'est des idées qui sont derrière le vote. S'il y a mille personnes qui sont derrière un vote c'est mille idées qui sont défendues. Ce n'est pas juste un bulletin dans l'urne.* » Belgo - béninois de Mons arrivé en Belgique en 2003

« *Je viens voter car c'est un droit si j'étais au pays je ferais pareil. Je suis à 1h30 d'ici mais c'est comme si j'étais au pays et je me déplaçais* » Etudiant boursier N°1 à Louvain la neuve, arrivé en Belgique en 2015

« *C'est important pour nous, même à l'extérieur de remplir notre devoir citoyen et de faire entendre notre voix pour la destinée politique du pays.* » Etudiant en Master de Sciences Politiques à l'Université de Gand, arrivé en Belgique en 2011



« *Le fait que je vis actuellement en Belgique ne me prive pas du droit de m'exprimer. Je n'ai pas la double nationalité.* » Employé au Bénin dans un programme de formation des cadres du secteur de la santé. Stagiaire en Belgique, arrivé en 2015

Les citoyens se font un devoir de voter. Ils savent que leur vote leur appartient. Ce n'est pas un cadeau qu'ils reçoivent, mais un droit qu'on leur confère. C'est un des seuls gestes qu'ils posent en ayant le sentiment qu'il signifie l'égalité de chacun devant l'État. C'est la raison pour laquelle le vote revêt un caractère sacré à leurs yeux.

#### b- Le vote à distance comme action de développement

Les électeurs de la diaspora votent également pour participer à une action collective de changement social. Autant que le lien symbolique la volonté de participer au développement du Bénin, explique pour certain leur participation au vote. La frustration de voir un pays qui ne décolle pas comme on le souhaiterait, après plus de 50 ans d'indépendance, amène la diaspora à vouloir se prononcer sur le choix des meilleurs gouvernants pour une réelle alternance vecteur de développement. La participation au choix du président dans un régime présidentiel comme le Bénin permet de changer de cap dans les politiques de développement.

« *L'enjeu de ces élections c'est une gouvernance de cinq ans (...), exprimé sa voix pour apporter le changement pour que la démocratie soit toujours en avant.* » Etudiant boursier N°1 à Louvain la neuve, arrivé en Belgique en 2015

« *Depuis 1960, cela fait 56 ans mais on a l'impression qu'on a pas bougé d'un iota. En mission au Nord du Bénin, je tombe sur une femme qui a donné à son nourrisson de la pâte de maïs d'hier pour s'alimenter. Elle vivait seule sans son mari qui était parti au Nigéria pour trouver du travail et avait aussi à sa charge le père du mari. Elle vivait dans un niveau de dénuement total. Elle n'avait même pas les moyens pour acheter du sel pour la sauce. Effectivement quand tu vis ce genre de situations tu te dis qu'il faut faire quelque chose pour changer ce pays.* » Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge

« *Je vote par amour pour mon pays et le rêve que j'ai pour son développement.* » Enseignant dans le Hainaut, a quitté le Bénin en 1991

« *Les questions du développement qui concernent le Bénin nous concernent également. La diaspora a un potentiel d'investissement* » Etudiant dans le domaine phytosanitaire à Louvain-la-Neuve, arrivé en Belgique en 2012 avec une bourse de l'Union Européenne

« *Ce qui me motive c'est le développement du pays. C'est ma manière de participer au développement. Quand les gens changent le système de gestion du pays change ; quand vous changez de dirigeant cela impacte sur les attitudes* » Etudiant boursier à Gembloux, arrivé en 2015

« *Je veux un changement pour mon pays. Je suis fier d'être Béninois. Je suis obligé de voter pour le bien du pays.* » Gérant d'une société de vente de consommables à Bruxelles, arrivé en Belgique en 2001

Le désir de voir le Bénin émerger va de pair avec le désir d'y retourner et continuer ses activités professionnelles ou y finir ses vieux jours. Le choix d'une bonne gouvernance participe donc à cette stratégie de retour dans un pays où l'amélioration des politiques publiques permettrait un tant soit peu des conditions de vie pareilles à celles de la Belgique.

« *On vit en Belgique mais ce n'est pas de notre souhait : si tout va bien on ne va pas rester dans le pays d'autrui car si cela change, on veut rentrer. Si on nous offre les opportunités pour travailler on va y retourner.* » Etudiant dans le domaine phytosanitaire à Louvain – la-Neuve, arrivé en Belgique en 2012 avec une bourse de l'Union Européenne

« *Si on trouve un peu on va rentrer* » Sans emploi à Bruxelles. Arrivé en Belgique en 2010

« *On vote pour que le pays se porte bien pour que je puisse rentrer.* » Jobiste à Anvers, arrivé en Belgique en 2013

« *Le Bénin demeure mon pays. Je suis de passage ici. Mais le Bénin pour moi c'est mon futur.* » Etudiant en Master de Sciences Politiques à l'Université de Gand, arrivé en Belgique en 2011

« *Tant que le pays va mieux, je vais mieux et je peux retourner au pays. Si un jour on a un bon président et si tout va bien, on va retourner.* » Ouvrier dans la région bruxelloise, arrivé en Belgique en 2004

Le vote participe également au souhait de voir la situation s'améliorer au pays avec plus de création d'emplois, pour réduire la dépendance envers les remises financières de la diaspora. Le poids que supporte la diaspora, en tant que filet de sauvetage et outil de protection sociale des familles restées en arrière oblige cette dernière à prendre une part active au changement des politiques publiques. De meilleures politiques permettraient à l'Etat d'assumer ses responsabilités au profit de ses citoyens. La diaspora est également convaincue qu'un changement de gouvernance aura des impacts sur la vie des béninois dans leur pays d'accueil mais aussi sur la vision que ce pays aura d'eux et sera pour eux une source de fierté. Ils pourront alors avoir plus de motivation pour s'investir en tant que représentants du pays à l'extérieur.

« *Quelque part cela va participer au choix de celui qui va diriger notre pays et dont les décisions vont avoir des influences sur nous. Ces décisions vont nous motiver d'aller investir et de mieux représenter le pays.* » Ingénieur Télécom, employé par une entreprise française et détaché sur Bruxelles, Ancien boursier béninois au Maroc, a quitté le Bénin de 2000

« *Ce qu'il faut changer, c'est qu'il faut des emplois.* » Gérant d'une société de vente de consommables à Bruxelles, arrivé en Belgique en 2001

## ***2- La diaspora qui vote absente de la coopération belgo-béninoise***

### **a- Un manque d'information sur la coopération au développement belgo-béninoise**

Malgré le lien et le désir de participation au changement dans le pays d'origine par les urnes, la diaspora qui vote ne démontre pas un intérêt réel aux politiques de coopération au développement de son pays d'accueil vers son pays d'origine. Peu informés sur la réalité des liens qui unissent le Bénin et la Belgique, ceux qui se mobilisent pour les élections ne se mobilisent guère pour influencer sur les orientations de la coopération.

*« Le Bénin n'est pas une colonie belge donc la Belgique n'est pas assez présente par rapport aux pays des grand lacs ».* Enseignant dans le Hainaut, a quitté le Bénin en 1991

La coopération entre la Belgique et le Bénin date des années 70. Le Bénin était, en 2013, le 4<sup>ème</sup> pays bénéficiaire de la coopération bilatérale directe de la Belgique (CTB, 2013) et la Belgique, le 6<sup>ème</sup> bailleur bilatéral du Bénin après les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, les Etats-Unis et la France<sup>22</sup>. La coopération belgo-béninoise se concentre actuellement sur les secteurs de l'agriculture et de la santé et intervient dans 4 départements considérés comme les plus pauvres du Bénin, à savoir : l'Atacora, la Donga (au nord-ouest du pays), le Mono et le Couffo (au sud-ouest).

Il est important de décrire les programmes développés par la Belgique au Bénin pour comprendre les liens forts qui unissent les deux pays en matière de coopération. Dans le secteur de la santé le programme développé par la coopération belge vise un appui institutionnel en amont à l'échelle du ministère de la santé et de ses services déconcentrés, ainsi qu'un renforcement opérationnel au niveau du terrain (centres hospitaliers départementaux, hôpitaux de zone, centres de santé, etc.). Le programme est articulé autour de la prévention et la lutte contre les maladies, l'amélioration de la qualité des soins, la valorisation des ressources humaines, le renforcement du partenariat dans le secteur et la promotion de l'éthique et de la responsabilité médicale, l'appui aux mécanismes de financement du secteur et le renforcement de la gestion du secteur (CTB, 2013). La finalité étant l'accessibilité des populations à des soins de qualité par une efficacité accrue des structures opérationnelles.

Au niveau agricole, largement dominé par la culture du coton, qui représente environ 80% des exportations du Bénin, la coopération belge est centrée sur la diversification et l'intensification des filières agricoles, telles que le riz et les cultures maraîchères. L'objectif dans ce secteur est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise afin d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et de contribuer au développement économique et social du pays. Dans ses interventions la Coopération belge met l'accent sur la promotion des filières agricoles, la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial - dans une perspective de

---

<sup>22</sup> [http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation\\_au\\_developpement/pays\\_regions/pays\\_partenaires/benin](http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/pays_regions/pays_partenaires/benin)

développement durable - et le développement d'investissements structurant au niveau des communes au bénéfice des populations locales. La finalité de ces actions étant l'accès à l'alimentation de la population béninoise et la croissance des revenus pour les producteurs agricoles.

Un programme de « bourses d'études » est également développé en appui à ces deux secteurs. Ce programme se focalise sur le développement des compétences du personnel des organisations et ministères impliqués dans les programmes santé et agriculture, afin qu'ils puissent s'acquitter au mieux de leurs tâches. Un fonds de consultance est également mis à disposition pour des études dans ces secteurs.

*« Je travaille au niveau d'un institut universitaire de santé publique (...) je suis venu une première fois pour un programme d'échange de formation des cadres de 2011-2013 et je viens de revenir en 2015 »* Employé au Bénin dans un programme de formation des cadres du secteur de la santé. Stagiaire en Belgique, arrivé en 2015

Selon la Coopération technique belge, entre 1998 et 2012, 108 millions d'euros ont été alloués par le Royaume de Belgique pour des actions de développement au Bénin. Un nouveau programme de coopération au développement de 5 ans entre la Belgique et le Bénin a été lancé en 2013 avec un financement de 55 millions d'euros affecté à l'agriculture (24 millions d'euros), à la santé (20 millions d'euros), aux bourses (6 millions d'euros), à la coopération déléguée à l'Union Européenne pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques (2,5 millions d'euros) et aux charges de consultance (2,5 millions d'euros) (CTB, 2013).

Cette description des liens unissant la Belgique et le Bénin permet de dresser un portrait du profil de la diaspora béninoise en Belgique. La diaspora béninoise est essentiellement une diaspora d'élite composée d'étudiants et de cadres qui ont bénéficié de bourses ou de missions de formations en Belgique. A ce socle s'ajoutent ceux qui après leurs études ont préféré rester en Belgique et ont ainsi, grâce au regroupement familial, pu faire venir leur conjoint. Les élections présidentielles ont vu se déplacer à l'ambassade du Bénin à Bruxelles, bon nombre d'étudiants et de cadres béninois actuellement en formation en Belgique. Les étudiants que nous avons rencontrés nous ont confié se limiter à leurs études depuis leurs arrivés se contentant de participer aux réunions récréatives organisées par leur amicale d'étudiants à l'Université.

*« Je suis au sein de l'association des étudiants à Gembloux. On se cotise, on se voit, on s'échange. On a une mutuelle pour couvrir nos petits besoins (...) La coopération permet la mobilité des cadres. Qu'est ce qui se passe par rapport à la coopération ? je ne sais pas. »* Etudiant boursier à Gembloux, arrivé en 2015

« *Les étudiants viennent ici, étudient et s'insèrent dans la vie active et ils en oublient les questions du patriotisme envers le pays* » Etudiant dans le domaine phytosanitaire à Louvain-la-Neuve, arrivé en Belgique en 2012 avec une bourse de l'Union Européenne

La dispersion des étudiants sur plusieurs campus ne permet pas à ce que se développent des actions collaboratives étendues. En outre la méfiance qui caractérise le milieu des diasporas africaines peut également expliquer le peu d'action collective développée par les étudiants et les cadres en Belgique. Ces étudiants évitent d'interagir avec les autorités politiques belges pour influencer sur leur politique de bourses universitaires. Etant déjà reconnaissants de bénéficier d'une bourse d'étude, ils se contentent de pouvoir l'honorer en se donnant à corps à leur formation. Nos échanges ont permis toutefois de noter leurs préoccupations sur certains sujets relatifs à la coopération notamment les visas.

« *Je ne sais pas ce qui se passe qui fait que je suis obligé de me déplacer à Abuja pour demander un visa. On a du prendre le risque pour aller à Abuja pour nos visas. Cela fait partie des points important pour une coopération.* » Etudiant boursier N°1 à Louvain-la-Neuve, arrivé en Belgique en 2015

Un des points critiques majeur qui apparait aux étudiants dans les relations de coopération entre la Belgique et le Bénin est la fermeture du bureau des visas belges à Cotonou depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015. L'obtention du visa long séjour, dont bénéficient les étudiants boursiers, demande actuellement un déplacement sur Abuja, la capitale nigériane, qui fait l'objet de beaucoup de crainte compte tenu de l'insécurité au Nigéria.

#### b- Une mobilisation insuffisante des outils de co-développement

La diaspora béninoise en Belgique n'arrive pas à utiliser suffisamment les instruments de la coopération existante pour développer des actions de co-développement entre la Belgique et le Bénin.

« *Je ne maîtrise pas beaucoup ... je travaille dans le secteur privé mais pas en lien avec la coopération.* » Ingénieur Télécom, employé par une entreprise française et détaché sur Bruxelles, Ancien boursier béninois au Maroc, a quitté le Bénin en l'an 2000

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe (2007) définit le co-développement comme « *toute action de développement social, économique, culturel et politique (...) fondée sur une collaboration entre les migrants, leurs organisations et leurs partenaires, publics et privés, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil (...) considérant [qu'il] s'inscrit dans le cadre global des discussions liées à l'intégration, aux migrations et au développement* »<sup>23</sup>.

---

23

[http://www.coe.int/t/dg3/migration/Source/Recommandations/Recommandation%20CM%20Rec\\_2007\\_10\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/migration/Source/Recommandations/Recommandation%20CM%20Rec_2007_10_fr.pdf)

Les organisations de migrants sont au coeur des actions de co-développement. Ils bénéficient de divers outils de financement public dans leur pays d'accueil pour réaliser des projets de développement dans leur pays d'origine. Par ces projets, les migrants peuvent, par exemple :

- insuffler une nouvelle créativité dans la coopération au développement entre leur pays de résidence et leur pays d'origine.
- susciter des actions de développement innovantes dans leur pays d'origine grâce à leurs transferts culturels, matériels et financiers ;
- créer une sensibilité dans leur pays de résidence par rapport à leur pays d'origine ;
- Amener à des questionnements nouveaux dans leur pays d'accueil sur le développement, les relations internationales etc... ;
- aider à l'instauration d'un dialogue interculturel grâce aux compétences développées lors de leurs parcours migratoires ;

Bien peu des personnes interviewées sont engagées dans des associations de solidarité avec le Bénin.

*« . Depuis 9 ans que je vis en Belgique je ne suis pas engagé dans une association en tant que tel mais c'est quelque chose qui est en cours de réflexion. C'est une idée qu'on avait évoqué avec quelques amis mais pour le moment je n'ai rien fait »* Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge

*« Je suis étudiante, je n'ai pas encore la possibilité de contribuer au développement... Après les études, peut-être. Je viens juste de connaître des associations qui aident au Bénin mais je ne me suis pas engagée. Je savais qu'il devait y avoir des associations mais je n'ai pas fait plus de recherches pour les découvrir plus tôt. »* Etudiante à Bruxelles, arrivée en Belgique en 2013 dans le cadre d'un regroupement familial

*« J'ai participé à un moment donné à l'envoi de matériel médical au Bénin avec une association de la ville de Huy. C'était tellement difficile de faire sortir les matériaux donnés du port de Cotonou. »* Belgo-béninoise, représentante d'un candidat à l'élection présidentielle

*« Depuis 15 ans que je suis en Belgique j'ai déjà fait un peu de choses. Il y a une association au Bénin je les ai aidés avec plein de trucs (...) J'ai envoyé une voiture j'ai mis beaucoup de choses dedans et ils l'ont fait sortir du port. (...) J'ai fait cela une seule fois »* Gérant d'une société de vente de consommables à Bruxelles, arrivé en Belgique en 2001

*« Cela fait 13 ans que je vis en Belgique et je suis de nationalité belge. J'ai participé au Fonad en décembre 2013. En tant que représentant de l'association de la diaspora : Solidarité Bénin. Je n'ai pas de contact avec la coopération belge. J'ai appris qu'ils font des choses. »* Belgo - béninois de Mons arrivé en Belgique en 2003

Pour ceux qui le sont, leurs actions n'ont pas de lien avec leur municipalité ou les services de coopération au niveau provincial et national qui financent des actions de co-développement. Pourtant diverses structures existent en Belgique pour faciliter les actions de co-développement entre les diasporas et leur pays d'origine.

*« Je n'ai jamais demandé à la province de Liège. Moi je fais par moi-même et le bon Dieu sait que c'est moi-même qui le fait »* Belgo-béninoise de Liège, arrivée en Belgique en 1981

*« J'ai milité dans une association qui a construit un centre de santé dans un milieu reculé. Nous avons construit le centre et nous l'avons meublé. Nous avons eu des appuis du Ministère de la Défense du Bénin pour le transport du matériel qui a été convoyé par un avion militaire. »* Belgo - béninois de Mons, arrivé en Belgique en 2003

En matière de co-développement en Belgique, des services publics et des fondations privées offrent divers appuis aux activités des associations de migrants désirant développer des activités d'intégration dans leur lieu de résidence ou de coopération internationale au développement. Les appuis proposés peuvent être des subventions financières ou des actions de renforcement des capacités (conseils, appuis techniques, accompagnements méthodologiques, etc.). Les associations de migrants ont également la possibilité de développer des partenariats qui faciliteront potentiellement leur accès aux appuis disponibles ou bien leur permettront d'améliorer leur reconnaissance et leur visibilité dans le paysage associatif et institutionnel belge (voire européen). En effet, l'organisation institutionnelle de la Belgique est parfois compliquée pour les personnes peu habituées, et il est parfois difficile pour les associations de migrants de trouver leur chemin parmi les différents appuis possibles.

Nombreuses sont les ONGs belges de solidarité internationale qui se proposent comme partenaires potentiels aux associations de solidarité issue de la migration afin de leur faciliter l'accès à des subsides. On peut citer entre autres: la Coordination des initiatives pour et avec les réfugiés et étrangers (CIRE), l'Institut de Recherches, Formations, et Actions sur les Migrations (IRFAM), le Centre National de Coopération au Développement (CNCD 11.11.11) et l'ACODEV.

Comme déjà énoncé plus haut, le contexte institutionnel belge basé sur différents niveaux de pouvoir et sur différentes régions fédérées rend complexe l'accès à l'information sur le financement des projets de co-développement. Au niveau fédéral, les associations de migrants ont comme interlocuteur le Service Public Fédéral Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement. Au sein des Régions et des Communautés, des institutions dédiées à la coopération et



à la solidarité internationale existent également. Il en est de même dans certaines provinces et communes.

Les premiers programmes de “Migrations et Développement” au niveau institutionnel ont vu le jour en 1997 subsidiés par la DGD. Ils portaient sur le retour volontaire et la réintégration définitive ou temporaire des migrants dans leur pays d’origine. L’échec de ces programmes va amener à la création de deux outils de financement des actions de co-développement :

- une ligne d’appui budgétaire au cofinancement de programmes présentés par des OSIM ;
- une contribution volontaire au programme « Migration pour le Développement en Afrique » (MIDA) de l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) visant le transfert des ressources africaines pour le renforcement des capacités locales dans leur pays d’origine.<sup>24</sup>

En régions wallonne et bruxelloise, une ligne de financement propre aux OSIM promotrices de projets de coopération internationale a vu le jour en 2011 grâce au travail de plaidoyer mené par le CNCD - 11.11.11 et l'ACODEV. Il est à noter l'existence depuis 2009 de la Wallonie-Bruxelles International (WBI) qui sert d'outil pour la politique de coopération internationale de la région Wallone et pour les francophones de Bruxelles. (CNCD, 2012). La WBI dispose d'une Cellule d'Appui pour la Solidarité Internationale Wallonne (CASIW) qui apporte des conseils à un nombre important d'OSIM. En matière de migration et développement, la Wallonie a une politique volontariste depuis 2002 et tente de faire converger sa politique de solidarité internationale et son action d'intégration des migrants. Ceci se concrétise dans une concertation régulière entre les services publics wallons en charge de la coopération au développement et les OSIM dans un cadre appelé Concertation Wallonne du Co-Développement (CWCODEV).

Dans la Région bruxelloise, les initiatives prises sont surtout le fait des communes. Toutefois le Centre Bruxellois d’Action Interculturelle (CBAI) est subventionné par la région bruxelloise pour soutenir l’auto-organisation des populations issues de l’immigration et les accompagner dans des projets de solidarité avec le Sud. Les OSIM bruxelloises peuvent également bénéficier d’appuis flamands. (CNCD,2012).

En Région et en Communauté flamandes, les services régionaux collaborent avec des OSIM notamment via le soutien à des activités interculturelles ou à d’autres initiatives assimilables à des actions de coopération au développement. La Vlaams Agentschap voor Internationale Samenwerking (VAIS), en collaboration avec 11.11.11 (couple des ONG flamandes), ont mis en service un “Steunpunt 4e Pijler” pour faciliter les échanges et organiser des rencontres ou des formations entre

---

24

[http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation\\_au\\_developpement/nos\\_activites/themes/consolidation\\_de\\_la\\_societe/migration\\_et](http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_activites/themes/consolidation_de_la_societe/migration_et)

acteurs impliqués dans le co-développement. Il n'est pas possible d'y obtenir des financements mais des espaces sont mis à disposition sur un site pour promouvoir les activités des OSIM. Des communes et des provinces flamandes offrent également des subventions à des projets de solidarité initiés par des OSIM (CNCD, 2012).

En Communauté germanophone, il existe le "Rat für Entwicklungszusammenarbeit Solidarität und Integration" (RESI). Avec de petits budgets, cette communauté appuie financièrement des projets de solidarité internationale promus notamment par des associations de migrants.

Un élément important qui handicape la capacité de mobilisation des outils de co-développement belge par la diaspora béninoise est qu'elle est peu encline à se regrouper pour mener des actions de solidarité internationale. Un sentiment de méfiance et des problèmes de régionalisme qui persiste bien au-delà des frontières ne favorisent pas la création d'une vraie communauté diasporique. On remarque pourtant parmi les interviewés des jeunes engagés au niveau de regroupement de la diaspora africaine en Belgique qui revendiquent plus de place au niveau de la définition des orientations de la coopération au développement. Ces jeunes sont frustrés de ne pas pouvoir être les premiers à servir leur pays d'origine pour le compte de la coopération belge car ayant une meilleure connaissance des contextes. Leur plus grande critique aux interventions de la coopération au Bénin est la méconnaissance du milieu culturel. Ainsi des modèles prêt-à-porter semblent, selon eux, être replantés sur des réalités diverses qui souvent donnent des résultats en demi-teinte. La diaspora forte de sa connaissance des contextes culturels au Bénin et de sa connaissance du milieu professionnel occidental, se sent capable de réussir à apporter un changement là où la plupart des institutions de développement ont des difficultés.

*« Malheureusement ici on ne cherche pas forcément à faire contribuer la diaspora dans les activités faites au Bénin. Si par votre activité vous êtes en contact avec eux tant mieux. Cela peut partir d'ici. Il y a des postes qui sont offerts à partir d'ici mais il faut être belge pour y postuler. On pouvait prendre des gens qui maîtrisent les deux systèmes mais on prend des belges. Ils apportent des ressources, des compétences mais cela s'arrête là. »* Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge

*« Nous venons de créer une nouvelle association : La jeunesse de la diaspora panafricaine. Nous comptons aller voir prochainement le secrétariat des ACP pour échanger avec eux. Je n'aime pas personnellement rester confiner dans mon coin et subir. Nous qui avons quitté le pays nous connaissons les réalités. Les belges qui travaillent dans le développement, travaillent avec des canevas, des données chiffrées. Au-delà des canevas chiffrés, j'ai la réalité du terrain que je peux raconter. Aujourd'hui dans le monde du développement faire un projet sans prendre en compte la résilience cela n'est pas accepté. Les projets de développement doivent partir de la diaspora. C'est*

*aussi le gouvernement du Bénin qui doit faire quelque chose. La diaspora peut faire des propositions mais est-ce que cela pourra faire échos ?* » Etudiant en Master de Sciences Politiques à l'Université de Gand, arrivé en Belgique en 2011

## V- DU « HOMELAND POLITICS » AU « TRANSLOCAL POLITICS »

Les parties ci-dessus ont permis de démontrer que la participation au vote à distance n'a aucune incidence sur l'engagement des diasporas dans les actions de coopération au développement vers le pays d'origine. Mis à part le manque d'information, le peu d'engagement des diasporas dans la coopération au développement procède de leurs critiques du développement par le haut qui pour beaucoup n'a pas de valeur ajoutée réelle dans la vie de leur famille restée au pays. La plupart des membres de la diaspora rencontrée préfèrent œuvrer dans des actions locales ou en lien direct avec leur famille. Ces actions paraissent à leurs yeux plus efficaces. Ostergaard-Nielsen regroupe ces pratiques transnationales en lien avec les communautés d'origine des migrants dans le concept de « Translocal politics ».

### *1- La remise en question du développement par le haut*

Bien que la coopération belgo-béninoise soit saluée par les membres de la diaspora comme un acte noble permettant surtout à des étudiants et à de nombreux cadres de venir renforcer leur savoir en Belgique, elle porte également beaucoup d'interrogation à leurs yeux.

*« Je ne sais pas trop les accords ou les contrats, entre la coopération belge et le Bénin. Qu'est-ce qu'ils demandent en échange de ce qu'ils donnent, je ne le sais pas. »* Employé au Bénin dans un programme de formation des cadres du secteur de la santé. Stagiaire en Belgique, arrivé en 2015

Les élites de la diaspora béninoise ont développé une critique des institutions et des programmes de développement actuellement en cours au Bénin. Pour beaucoup ces programmes et politiques n'ont pas permis de faire émerger le pays depuis l'accession à l'indépendance. Pour preuve les indicateurs de pauvreté et de développement humain au Bénin restent toujours préoccupants après plus d'un demi-siècle de coopération au développement.

Selon les données annuelles du PNUD sur le développement humain, l'espérance de vie des béninois est de 56,5 ans et le Bénin se situe à la 166<sup>ème</sup> place du classement de l'indice de développement humain sur 187 pays (PNUD, 2013). Malgré toutes les aides reçues pour le compte de la coopération au développement, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) n'ont été que partiellement atteints au niveau de l'accès à l'enseignement primaire, à l'eau et de la baisse du taux de mortalité infantile, mais avec toujours une grande disparité entre les zones rurales et urbaines. La pauvreté a augmenté passant de 28,5% de la population à 37,4%. La situation nutritionnelle reste tout aussi préoccupante et le paludisme demeure toujours une maladie affectant fortement la population. Le secteur agricole reste toujours le porteur de la croissance nationale contribuant à près de 36% du produit intérieur brut, 88% des recettes d'exportation et employant 75% de la population active qui exerce toujours avec des outils rudimentaires. La coopération au développement est plutôt

accusée d'alimenter une corruption endémique au niveau de l'Etat et de la société civile au Bénin. Le Bénin est d'ailleurs passé de la 80<sup>ème</sup> place en 2014 à la 83<sup>ème</sup> place dans le classement 2016 de Transparency International<sup>25</sup>.

En toile de fonds des critiques de la diaspora, les cadres du pays évoluant dans les institutions étatiques qui pourtant sont sensées apporter un « mieux être » aux populations à travers les politiques développées à cet effet.

*« J'effectue des missions de formation des cadres béninois avec l'Université Libre de Bruxelles. Ces cadres ont l'impression que c'est du déjà vu et que cela ne va rien changer. Ils sont démotivés. »* Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge

*« Toutes ces agences sont politisées. »* Ingénieur Télécom, employé par une entreprise française et détaché sur Bruxelles, Ancien boursier béninois au Maroc, a quitté le Bénin à l'an 2000

*« Mettre en place mon projet de développement. Franchement l'Etat cela ne me dit plus rien (...) Le gouvernement, c'est eux qui sont à la source du problème »* Etudiant boursier N°2 à Louvain-la-Neuve, arrivé en Belgique 2015

Avec l'aide de la coopération au développement des stratégies de croissance et de réduction de pauvreté ont été régulièrement dressées avec comme objectif global d'accélérer la croissance économique pour une réduction significative de la pauvreté et une amélioration des conditions de vie de la population béninoise. Suite à ces stratégies les bailleurs de fonds de la coopération au développement sont venus en appui financier et technique par différents programmes à la transformation de l'économie pour une accélération durable de la croissance, le développement d'infrastructures, le renforcement du capital humain, le renforcement de la qualité de la gouvernance, le développement équilibré et durable de l'espace national. Et au finish les résultats de ces différentes stratégies ne semblent pas, selon la diaspora, perceptibles au niveau des populations.

*« La coopération n'est perceptible que dans la haute sphère. Ce n'est pas perceptible au commun des mortels. Le peuple béninois connaît très peu les actions de la Belgique au Bénin »* Enseignant dans le Hainaut, a quitté le Bénin en 1991

Comme dans beaucoup de pays africains, le ministère des affaires étrangères en charge de la coopération et le ministère de la planification sont les deux structures publiques qui sont en action au niveau de la coopération au développement au Bénin. Ces ministères négocient les programmes et projets avec les bailleurs de fonds internationaux qui leur apportent un soutien. Certains départements

---

<sup>25</sup> <http://afrika7benin.com/2016/01/27/corruption-le-benin-perd-trois-points-au-classement-mondial/>

sectoriels comme les ministères de l'éducation, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, du développement à la base ou de la santé sont aussi associés à certaines décisions quand celles-ci affectent leur département. Ces dernières années ont été marquées par des scandales à répétition sur le détournement de l'aide publique européenne apportée aux programmes de développement au Bénin. Le dernier en date porte sur le détournement de 4 millions d'euros de l'aide publique néerlandaise au développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin<sup>26</sup>.

Ce détournement a été découvert à la suite d'un audit mené par le cabinet américain Kroll et dans lequel Barthélémy KASSA, ancien ministre de l'énergie et de l'eau et actuellement député à l'Assemblée Nationale béninoise, serait impliqué. Les fonds de l'aide publique néerlandaise d'une valeur de 66 millions d'euros étaient alloués au profit de la deuxième phase d'un programme pluriannuel d'appui au secteur eau et assainissement (PPEA), pour financer l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain sur une période de 3 ans. Le ministère de l'énergie et de l'eau, qui a bénéficié de près de 40 % des fonds alloués avait la charge d'affecter les ressources financières dans les 77 communes du Bénin selon le plan budgétaire de chacune et leurs besoins. C'est à ces dernières que revenait la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des infrastructures. Face à ce scandale les Pays-Bas ont été obligés de mettre fin à leur coopération bilatérale avec le Bénin en attendant que des poursuites judiciaires soient lancées contre la personne suspectée, ce qui a des conséquences préjudiciables sur les populations bénéficiaires de ce programme d'approvisionnement en eau potable.

Les Pays-Bas sont de loin le premier contributeur financier du Bénin dans le domaine de l'aménagement hydraulique. En 2003, moins de 3 millions de Béninois avaient accès à l'eau potable. Les programmes d'aménagement hydraulique ont porté ce chiffre à près de 7 millions. Le taux de desserte au 31 décembre 2014 était de plus de 68 % ce qui a permis au pays d'atteindre cet objectif pour les OMD. Les ressources extérieures mobilisées sur la période 2003-2014, uniquement pour le secteur de l'accès à l'eau potable en milieu rural ont été de l'ordre de 240 millions d'euros. Les Pays-Bas en ont apporté la moitié : 120 millions d'euros. Ces sommes importantes ont permis de financer de vastes programmes pluriannuels. Les principaux sont la première phase du PPEA (2007-2012), qui a pesé 61 millions d'euros dont 7 millions en provenance du Danemark. Ce pays a du aussi arrêter sa coopération avec le Bénin en 2013 en raison de la mauvaise gestion des ressources. La seconde phase du PPEA (2013-2015) est aujourd'hui en souffrance en raison de la décision néerlandaise.

Les différents projets de la première phase du PPEA avaient pourtant contribué à la réalisation de plus de 5 300 points d'eau dans les zones défavorisées du pays (bornes-fontaines, systèmes d'adduction d'eau villageoise et forages pour les milieux urbains), de plus de 5 100 latrines dans

---

<sup>26</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/08/03/au-benin-l-administration-vegete-dans-une-impunite-totale-des-crimes-economiques\\_4709704\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/08/03/au-benin-l-administration-vegete-dans-une-impunite-totale-des-crimes-economiques_4709704_3212.html)

les lieux publics et l'élaboration de plan directeur d'assainissement. Ces travaux ont créé des milliers d'emplois et ont été utiles à des millions de personnes qui allaient s'approvisionner dans les rivières, les fleuves ou les lacs, dans lesquels ils faisaient aussi leurs besoins. Sur la période 2014-2017, les Pays-Bas prévoyaient d'injecter au Bénin plus de 145 millions d'euros, dont 74 millions pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement et 50 millions pour la sécurité alimentaire<sup>27</sup>.

Malgré la mise en souffrance des populations bénéficiaires de l'aide au développement néerlandaise et une intense pression des Pays – Bas marquée par la venue à Cotonou de la ministre hollandaise du commerce extérieur et de la coopération au développement, Liliane PLOUMEN, l'Assemblée Nationale béninoise a rejeté la levée de l'immunité parlementaire<sup>28</sup> du principal suspect dans ce scandale<sup>29</sup>. Plus d'un an après la rupture et le début du scandale, la coopération bilatérale entre la Hollande et le Bénin reste rompue. Toutefois l'aide au développement hollandaise continue à parvenir aux populations béninoises sur les secteurs de la santé et de la reproduction par l'intermédiaire d'Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Le libéralisme des années 80 et 90 va amener à l'émergence au Bénin comme dans tous les pays africains des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) appuyées par les bailleurs de fonds et censées corriger les problèmes de corruption rencontrés au niveau de la gestion des programmes de développement par les autorités publiques. Malheureusement des scandales de détournement vont également venir mettre une certaine suspicion sur la gestion des projets de développement par les ONG. « *Les ONG, c'est toujours les mêmes* » affirmait une de nos interlocutrices lors de nos recherches. Le recours aux diasporas comme acteurs de développement crée un nouveau champ pour la coopération au développement.

---

<sup>27</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/07/17/au-benin-les-pays-bas-ont-coupe-le-robinet-d-eau-potable-pour-cause-de-corruption\\_4686790\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/07/17/au-benin-les-pays-bas-ont-coupe-le-robinet-d-eau-potable-pour-cause-de-corruption_4686790_3212.html)

<sup>28</sup> <http://www.afrik.com/benin-l-assemblee-nationale-maintient-l-immunite-de-barthelemy-kassa>

<sup>29</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/08/18/corruption-au-benin-les-deputes-du-pouvoir-aux-abonnes-absents\\_4728998\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/08/18/corruption-au-benin-les-deputes-du-pouvoir-aux-abonnes-absents_4728998_3212.html)

## 2- Les pratiques de « Translocal politics » comme alternatives

La critique de la corruption des institutions gouvernementales et des ONG locales font que les diasporas se méfient énormément d'une collaboration avec les institutions publiques et privées de leur pays d'origine préférant une intervention directe dans leur communauté via des intermédiaires en qui ils peuvent avoir confiance et qui se retrouvent souvent être leur famille. Elle évite de passer par les « courtiers de développement » qu'ils considèrent comme faisant partie du système de corruption locale. A partir du pays d'accueil, elle développe seule et/ou en partenariat avec des structures associatives ou économiques des activités caritatives et/ou d'économie sociale dans le pays d'origine.

« On cotise de l'argent pour faire des puits dans les villages. Oui je peux dire que je fais dans mon village. On prend un an ou deux ans pour mobiliser des fonds. Il y a des personnes là-bas à qui on envoie l'argent. » Ouvrier dans la région bruxelloise, arrivé en Belgique en 2004

« J'envoie des vêtements dans mon village et je partage sans être dans une association. La dernière fois c'était les lunettes. » Belgo-béninoise de Liège, arrivée en Belgique en 1981

« Une association de haute couture pour aider les jeunes qui ont leur diplôme et qui n'ont pas d'argent pour acheter une machine. » Jobiste à Anvers, arrivé en Belgique en 2013

« Je suis toujours impliqué dans les associations et je n'attendrai pas juste les élections. Je privilégie mes descentes sur mes actions locales. Pour moi les mini actions locales sont plus importantes. Les microprojets ont plus d'impact. Je préfère apporter une aiguille qui fait quelque chose directement à la base. » Belgo - béninois de Mons arrivé en Belgique en 2003

« J'ai envoyé des livres aux orphelinats. Je l'ai commencé seul puis avec des amis qui sont rentrés après au pays mais on essaie de recommencer. » Etudiant dans le domaine phytosanitaire à Louvain – la-Neuve, arrivé en Belgique en 2012 avec une bourse de l'Union Européenne

Jacques DEFOURNY (1999) considère que deux conditions président presque toujours à la naissance d'organisation d'économie sociale :

- La condition de nécessité : L'économie sociale prend corps en réponse à des besoins pressants, fortement ressentis par une communauté et non satisfaits. L'économie sociale est donc faite d'initiatives voulues et portées par les populations locales et dont les finalités sont déterminées par ces dernières.
- La condition de « communauté de destin » : Les expériences d'économie sociale s'enracinent dans des dynamiques collectives qui supposent une certaine cohésion sociale. C'est cette cohésion qui met en mouvement un groupe et non des personnes juxtaposées dans des stratégies purement individuelles.



Le départ vers un ailleurs pour tout migrant est motivé par la recherche de meilleures conditions de vie, d'étude, de formation ou de réussite sociale. Généralement en Afrique c'est les conditions de vie difficiles des familles qui poussent les jeunes filles et garçons à partir en migration à la recherche de moyens pour changer cette situation sociale. La décision de migrer pour un individu est d'ailleurs souvent le résultat d'une stratégie familiale pour maximiser les revenus.

Ainsi après une intégration socioprofessionnelle réussie dans le pays d'accueil, les premières actions des diasporas vers leur pays d'origine s'inscrivent dans une dynamique familiale plutôt qu'au niveau national. La logique d'intervention des diasporas est avant tout une dynamique de protection ou de soutien à sa famille. La nécessité dans lequel se trouve la famille l'oblige à user de son nouveau pouvoir financier pour venir à son secours pour son alimentation quotidienne, la prise en charge médicale, l'appui éducatif et l'appui à l'accès à un logement palliant ainsi aux manquements de l'Etat et de sa mission de protection de ses citoyens. Afin de marquer le nouveau statut social acquis et le prestige que représente le fait d'avoir un enfant à l'étranger, une partie des remises financières de la diaspora va également être consacrée à l'achat de biens de consommation (TV, Réfrigérateurs, Machine à Laver...) et servir à financer des événements prestigieux (mariage, funérailles, fête religieuse, pèlerinage,...).

« *Quand on a tout tenté on essaie de se protéger soi-même.* » Etudiant dans le domaine phytosanitaire à Louvain – la-Neuve, arrivé en Belgique en 2012 avec une bourse de l'Union Européenne

« *Social dans le sens d'aider les gens. Non ! J'envoie pour mon entourage proche* » Ingénieur Télécom, employé par une entreprise française et détaché sur Bruxelles, Ancien boursier béninois au Maroc, a quitté le Bénin en l'an 2000

« *Si cela n'est pas dirigé vers ma propre famille, je ne le fais pas encore (...)* Militer dans une association à l'échelle nationale je ne le fais pas encore » Enseignant dans le Hainaut, a quitté le Bénin en 1991

« *J'envoie de l'argent à la famille là-bas... je rentre une fois par an et je m'occupe de mes propres affaires...* » Employé au port d'Anvers, arrivé en Belgique en 2005

« *Les membres de la famille puissent aller à l'école. Je leur envoie de l'argent pour cela. L'école franchement c'est quelque chose de bon.* » Sans emploi à Bruxelles, arrivé en Belgique en 2010

La charge financière que constitue l'envoi régulier de remises financières à la famille restée au pays amène les personnes vivant dans la diaspora à envisager un investissement dans un projet entrepreneurial qui autonomise la famille d'une demande constante au migrant. L'investissement dans un projet immobilier est le plus prisé par la diaspora car en plus d'être un placement sécuritaire, il

permet de faire fructifier l'argent par des locations et sa gestion reste simple. Pour certains migrants, l'investissement immobilier vient solidifier leur attachement à leur communauté d'origine.

Cette dynamique entrepreneuriale peut répondre aussi au besoin de préparer son retour car souvent pour les premières générations le séjour dans le pays d'accueil est toujours vu comme passager. Le caractère élargi des familles africaines fait que la dimension communautaire accompagne assez rapidement un projet d'ordre familial. Le migrant pour éviter d'être l'objet des critiques de sa communauté et par crainte également de pratiques occultes se voit obligé d'initier des actions allant dans le sens de l'amélioration du bien-être de sa communauté.

« *Quand on rentre on fait le tour des familles pour les visiter. S'il y a les moyens on essaie de les aider.* » Ouvrier dans la région bruxelloise, arrivé en Belgique en 2004

« *Lorsque quelqu'un commence à faire quelque chose de bien et qu'on n'y voit pas son intérêt au lieu de l'aider on va le critiquer.* » Ancien boursier arrivé en 2007 en Belgique, médecin et consultant en santé publique pour l'ULB et diverses ONG. Intervient souvent au Bénin pour la coopération belge

Le recours à des associations de ressortissants d'une même communauté vivant dans le même pays est alors avantageux pour tous. Ainsi le coût de l'action collective pèse moins sur les uns et les autres et les récompenses vont à l'avantage de tous.

« *On a essayé de creuser les puits dans notre village au nord là-bas* » Employé au port d'Anvers, arrivé en Belgique en 2005

Les principales activités développées par les associations de migrants portent sur la construction d'infrastructures communautaires pour des besoins de prestiges (églises, mosquées,...) ou des infrastructures utilitaires (forages, puits, écoles...). En fait, avec les années et un peu plus d'expériences, les associations essaie davantage de s'engager dans des projets qui prônent un développement endogène et génèrent des revenus (la production vivrière, la production marchande, les activités agricoles) (Lanly, 1998). Leurs réalisations sont alors de plus en plus ambitieuses et transforment l'environnement socio- économique de la zone d'origine des migrants.

Un tel résultat va nécessiter une capacité de mobilisation de la communauté dans le pays d'origine et de fonds dans le pays d'accueil. Les associations diasporiques et les migrants acteurs de développement vont pour ce faire avoir recours à des techniques de développement participatif pour renforcer l'engagement de leur communauté dans les projets qu'ils développent à leur endroit. Au Nord, le renforcement des partenariats associatifs et les appuis politiques au niveau de la ville de résidence vont permettre de mobiliser également plus de fonds pour la réussite des projets entamés dans le pays d'origine.

Une telle action peut également devenir une stratégie pour un positionnement politique à la fois dans la communauté d'origine et dans la ville de résidence au Nord. La demande de reconnaissance sociale au sein de sa communauté d'origine va constituer le « contre-don » exigé de l'investissement pour la localité. Confronté à l'anonymat et aux problèmes de discriminations dans le pays hôte, le recours à des actions de développement local rapporte une certaine renommée au migrant dont il peut se prévaloir pour renforcer son influence politique dans la zone de départ. L'action de développement local renforce les remises sociales des migrants dans leur communauté d'origine. C'est en ce sens que la définition de « translocal politics » d'Ostergaard-Nielsen prend toute son importance. Dans le pays d'accueil, les activités de co-développement dans le pays d'origine peuvent être un tremplin pour se positionner auprès des politiques comme le meilleur relais pour diffuser des informations au sein de la communauté diasporique.

*« Ma famille est une petite cellule. L'action pour laquelle je milite ne se limite pas à cette petite cellule. »* Etudiant en Master de Sciences Politiques à l'Université de Gand, arrivé en Belgique en 2011

Nous pouvons donc affirmer que les migrants peuvent être d'importants agents de développement local et de nouveaux outils pour une coopération efficace Nord - Sud. Ils permettent, dans un premier temps de diminuer la pauvreté, d'améliorer la qualité de vie de leur communauté d'origine et ainsi d'instaurer des conditions favorables au développement mais ils peuvent également réussir, dans un deuxième temps, à animer et générer ce développement avec la mise en place de projets collectifs. Plus encore, ils se distinguent des autres acteurs de développement par leurs pratiques innovatrices de coopération internationale.

## CONCLUSION

Une des finalités des études en Sciences de la Population et du Développement est la formation d'expert à même de pouvoir conseiller les politiques sur les actions à mener afin d'avoir un meilleur impact en termes de changement social. Dans cette optique cette recherche représentait une façon d'apporter un argument convaincant aux gouvernements des pays africains qui hésitent encore à accorder le droit de vote à distance à leurs migrants. En effet on observe au sein de la diaspora africaine une volonté de ne plus être simplement cantonné dans le rôle de simple instrument de transfert de fonds mais aussi se développe en leur sein une envie de peser sur les décisions dans le pays d'origine malgré leur absence. Le droit de vote à distance paraît alors comme un outil pour répondre à cette exigence des diasporas car lorsqu'il est institutionnalisé, il permet une participation à certains scrutins se déroulant dans le pays d'origine. Plus d'un quart de siècle de recherche sur le transnationalisme ont prouvé que le migrant n'apparaît plus comme un être déraciné coupant tout lien avec le pays d'origine une fois dans son nouveau pays de résidence. Dans un monde en plein bouleversement où les moyens de communication permettent le rapprochement au mépris de l'espace, il n'est pas étonnant de voir surgir alors ce débat sur l'exercice de la citoyenneté à distance.

Notre hypothèse de départ était de considérer le droit de vote à distance comme un élément important du lien entre la diaspora et son pays d'origine. L'exercice du droit de vote venant ainsi renforcer l'implication de la diaspora dans les actions de co-développement à l'endroit du pays d'origine.

L'étude de cas de la diaspora béninoise a abouti et a confirmé la force du lien avec le pays d'origine que pouvait créer l'octroi du droit de vote à distance pour la diaspora. Cependant notre hypothèse concernant l'augmentation de la participation aux actions de co-développement ne s'est pas vérifiée. En effet les Béninois de l'extérieur participant au vote, que nous avons interviewés, développaient peu d'action de co-développement et n'avaient quasiment pas de lien avec les autorités belges en charge de la coopération au développement avec le Bénin. Même pour les plus engagés dans les « Homeland politics », il apparaît une faible participation aux efforts de plaidoyer au niveau du pays d'accueil pour renforcer la coopération avec le Bénin due à un manque d'intérêt à aller vers cette information. Pour les étudiants qui sont les premiers bénéficiaires de la coopération belgo – béninoise, leur passage en Belgique se limite à mener assidument leurs études sans chercher à rentrer en interaction avec les institutions de coopération belge.

Il apparaît, au travers de cette recherche, que la pratique des « Homeland politics » par la diaspora a de nombreuses limites. La mobilisation assez faible des diasporas lorsqu'elles ont le droit de vote à distance est une des premières limites qu'on peut porter à la pratique des « Homeland politics ». Dans le cas de l'élection présidentielle au Bénin, il est également apparu la difficulté liée à la candidature aux élections de personnes issues de la diaspora. Cette candidature a fait l'objet d'un

rejet d'une partie de la population reprochant la non maîtrise des réalités socioculturelles béninoises. La question de l'allégeance et de la loyauté de ce candidat à l'ex-puissance colonisatrice a aussi constitué un élément de fonds du débat ouvert dans le pays.

Enfin on s'aperçoit par cette recherche que l'influence des remises sociales des diasporas lors des élections est à relativiser. En effet les débats qui voient le jour entre la diaspora et leurs proches restés au pays aboutissent souvent à des incompréhensions dues au fait que les uns considèrent que les autres ne sont pas objectifs dans leur analyse et les autres se retrouvent à critiquer la diaspora d'être coupée des réalités du pays.

La méfiance des diasporas vis-à-vis de l'Etat central et de son gouvernement les conduit à privilégier des pratiques de développement de proximité en ciblant leur famille dans leur démarche. Cependant le caractère élargi des familles africaines fait que la démarche communautaire n'est jamais loin de la démarche familiale. Ainsi la diaspora intervient plus dans le pays d'origine dans un souci d'apporter une meilleure protection aux siens et avec pour idée sous-jacente de leur action la préparation d'un retour au pays natal.

Au terme de cette recherche il nous est apparu au regard des limites des « Homeland politics » et de la propension remarquée des diasporas aux « Translocal politics » de vouloir approfondir les recherches sur ce dernier concept en vue éventuellement de mesurer l'efficacité en termes de développement des projets de proximité menés par les diasporas. En outre une autre dimension que pourrait prendre nos recherches futures serait de nous interroger sur les politiques publiques à envisager au niveau des pays africains pour permettre une meilleure incidence des pratiques de « Translocal politics » de la diaspora en termes de développement national.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMOUZOU Essè, 2013, *La Démocratie à l'épreuve du régionalisme en Afrique Noire*, Harmattan , Paris
- BANEGAS Richard, 1998, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, 69
- BASCH Linda, GLICK SCHILLER Nina, BLANC-SZANTON Cristina, 1994, *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation-states*, Gordon & Breach, New York
- BLION Reynald, 2000, « Les associations françaises issues de l'immigration, nouveaux acteurs de la solidarité internationale ? », *Migrations Société*, Vol. 12, no.12, p. 107 à 117.
- BLION Reynald, 2005, *Migration/Développement : Un débat devenu européen et d'actualité*, *Europe des Migrations/Europe de Développement*, Institut Panos, Karthala, Paris
- BOCCAGNI Paolo, LAFLEUR Jean-Michel, LEVITT Peggy, 2015, « Transnational politics as cultural circulation : Toward a conceptual understanding of migrant political participation on the move », *Mobilities*.
- BRACONNIER Céline , DORMAGEN JeanYves, 2007, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Galimard
- CASTLES Stephen., 2003, *Migration and Citizenship as part of emerging global power hierarchies*, conférence au CEDEM, Université de Liège
- CENTRE NATIONAL DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, 2012, *Guide pratique du co-développement destiné aux organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM)*, Bruxelles
- CENTRE NATIONAL DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, 2013, *L'aide, catalyseur du développement ou variable d'ajustement budgétaire? Rapport 2013 sur l'aide au développement*, Bruxelles.
- COURT CONSTITUTIONNELLE DU BENIN, 2016, *Procès verbal du résultat de l'élection présidentielle, 1<sup>er</sup> tour*, CCB, Cotonou
- COURTNEY SMITH, Robert, 2008 « Contradictions of Diasporic Institutionalization in Mexican Politics: The 2006 Migrant Vote and Other Forms of Inclusion and Control » *Ethnic and Racial Studies* 31, no. 4 : 708-41.
- DOUCET Chantale, FAVREAU Louis, 2006, *Les diasporas ouest africaines, agents de développement ?*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série Comparaisons internationales, no 30, Université du Québec en Outaouais,
- DAUM Christophe, 1998, « Développement des pays d'origine et flux migratoires : la nécessaire déconnexion. », *Hommes et migrations*, no. 1214, p. 58 à 72. [URL : <http://www.hommes-et-migrations.fr/articles/1214/1214.pdf>]

DEDIEU Jean-Philippe, CHAUVET Lisa, GUBERT Flore, MESPLE-SOMPS Sandrine, SMITH Etienne, 2013, « Les « batailles » de Paris et de New York. Une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux Etats-Unis », *Revue Française de Science Politique*, t.5, vol. 63, pp 865-892.

DEDIEU Jean-Philippe, 2012, *La parole immigrée. Les migrants africains dans l'espace public en France (1960-1995)*, Paris, Klincksiek

DEFOURNY Jacques, DEVELTERE Patrick, FONTENEAU Bénédicte (Dir.), 1999, *Economie Sociale au Nord et au Sud*, De Boeck et Larcier, Paris

DOCQUIER Frederic, LODIGIANI E., RAPOPORT H., SCHIFF M., 2011, *Emigration and Democracy*, IZA DP n° 5496, Institute for the Study of Labor, Bonn.

DOWNS Anthony, 1957, *An Economic Theory of Democracy*, 1<sup>st</sup> Edition, Prentice Hall, New York.

ESCOBAR Cristina, « La contribution des organisations de migrants latino-américains des États-Unis au développement de leurs pays d'origine. », *Critique internationale* 1/2010 (n° 46) , p. 103-124 [URL: [www.cairn.info/revue-critique-internationale-2010-1-page-103.htm](http://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2010-1-page-103.htm)].

DOI : 10.3917/cii.046.0103]

FAIST Thomas, 2000, *The volume and dynamics of international migration and transnational social spaces*, Clarendon Press, Oxford

GAMLEN Alan, 2008, « Why Engage Diasporas ? », *COMPAS Working Paper*, University of Oxford, p.63,

GBOGBU Moina, DE LA PENA Marcela, 2002, *Le rôle des femmes migrantes dans les ONG et le développement*. Le Monde selon les Femmes, Bruxelles

GUARNIZO LUIS Eduardo, PORTES Alejandro, HALLER William, 2003, « Assimilation and Transnationalism : Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants », *American Journal of Sociology*, 108 (6), p. 1211-1248.

HARTMANN Christof, 2015, « Expatriate as voters ? The new dynamics of external voting in Sud-Saharan Africa » in CARAMANI Daniele, GROTZ Florian (Eds.), *Voting rights in the age of globalization*, Routledge, New York, pp. 906-926.

HUNTINGTON Samuel, 1997, « The erosion of American national interest », *Foreign Affairs*, Vol 76, n°5 pp28-49

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE, FEDERAL ELECTORAL INSTITUTE OF MEXICO (IFE), 2007 *Voting from Abroad. The International IDEA Handbook*, Stockholm/Mexico, International IDEA/IFE,

JAULIN Thibaut, 2013, « Les territoires du vote à distance : élections tunisienne de 2011 dans les circonscriptions de l'étranger », *Espace Politiques* [URL : <http://www.sciencespo.fr/cei/en/content/les-territoires-du-vote-distance-l-election-tunisienne-de-2011-dans-les-circonscriptions-d-0>, consulté le 28 octobre 2015].

- KAYA Ayhan, KENTEL Ferhat. (2005) «Euro-Turks: A Bridge or a Breach between Turkey and the European Union? A Comparative Study of French-Turks and German-Turks» *CEPS EU-Turkey Working Papers* No. 14, 1 January 2005.
- LACROIX Thomas., 2005, *Les réseaux marocains du développement. Géographie du transnational et politiques du territorial*, Paris, Presses de Sciences Po, (coll. Académique)
- LAFLEUR Jean-Michel, 2013, *Transnational politics and the state. The external voting rights of diasporas*, Routledge, New York.
- LAFLEUR Jean-Michel, 2008, *Political transnationalism and the state*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Sociales, Université de Liège.
- LAGUERRE Michel, 1999, « State, diaspora, and transnational politics : Haiti reconceptualised », *Millenium*, vol. 28, pp. 633-651.
- LANLY Guillaume, 1998, *Les immigrés de la vallée du fleuve Sénégal en France : de nouveaux acteurs dans le développement de leur région d'origine*, Réforme agraire, colonisation et coopératives agricoles FAO [URL :<http://www.un.org/popin/fao/assoifr.htm> ]
- LE MASSON Olivier, 2008, *Peut-on faire le tour du co-développement ?* GRDR, Paris
- LEVITT Peggy, 1998, « Social remittances: Migration driven local-level forms of cultural diffusion », *The International Migration Review*, vol. 32, pp. 926-948.
- MANÇO Altay. (éd.) 2008, *Valorisation des compétences et co-développement : africain(e)s qualifié(e)s en immigration*, l'harmattan, Paris
- MANÇO Altay, BOLZMAN Claudio (éd.), 2009., *Diversités locales et développement*, Ed. Politiques sociales, Bruxelles
- MANGA Ruth, 2008, *La participation des diasporas camerounaises de France et de Grande Bretagne à la vie politique nationale : émergence et consolidation de la citoyenneté à distance*, Thèse de DEA en Sciences Politiques, Université Yaoundé II.
- MARTINIELLO Marco, LAFLEUR Jean-Michel, 2008, « *Towards a transatlantic dialogue in the study of immigrant political transnationalism* », *Ethnic and Racial Studies*, Vol.31n°4, pp.645-663.
- MAYRARGUE Cédric, « Yaya Boni, un président inattendu ? Construction de la figure du candidat et dynamiques électorales au Bénin », *Politique africaine* 2/2006 (N° 102), p. 155-172 [URL: [www.cairn.info/revue-politique-africaine-2006-2-page-155.htm](http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2006-2-page-155.htm). DOI : 10.3917/polaf.102.0155.]
- OSTERGAARD-NIELSEN Eva, 2001, *The politics of migrants' transnational political practices, conference on Transnational migration : comparative perspectives*, Princeton University,
- OSTERGAARD-NIELSEN Eva, 2003, « The Politics of Migrants' Transnational Political Practices », *The International Migration Review*, Vol.37 n°3, pp.760-786.
- PIROTTE Gautier, 2015, *Syllabus de cours de sociologie de la coopération internationale*, Presse Universitaire de Liège, Liège



PORTES Alejandro, MOZO Rafael, 1985, « The Political Adaptation Process of Cubans and Other Ethnic Minorities in the United States : A Preliminary Analysis », *International Migration Review*, 19 (1), p. 35-63.

PORTES Alejandro., 1999, « The Study of transnationalism : pitfalls and promise of an emergent research field », *Ethnic and racial studies*, vol 22, n°2, pp218-219

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, 2013, *Rapport sur le Développement Humain*, PNUD, New York

RIGONI Andréa, 2014, *La participation démocratique des diasporas de migrants*, Rapport de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Strasbourg [URL : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-fr.asp?fileid=21334&lang=fr>, consulté le 17 novembre 2015]

SAKPANE-GBATI Biléou , « La démocratie à l'africaine », *Éthique publique* [En ligne], vol. 13, n° 2 | 2011, mis en ligne le 30 octobre 2012, [URL : <http://ethiquepublique.revues.org/679> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.679

SENARCLENS (de) Pierre, 2000, *La politique internationale*, 3<sup>ème</sup> édition, Armand Collin, Paris

SMITH Michael Peter, Guarnizo Luis Eduardo, 1998, « Transnationalism from below », *Comparative Urban and Community Research* V6 – New Brunswick: Transaction Publishers

SHAIN Yossi., 1999, *Marketing the American creed abroad – Diasporas in the U.S. and their homelands*, Cambridge University Press,

SOUDAN François, 2015, « Diaspora si loin si proche », *Jeune Afrique*, n°2852, (septembre) [URL : <http://www.jeuneafrique.com/mag/262385/societe/diaspora-si-loin-si-proche>, consulté le 26 octobre 2015].

TOULABOR Comi, 2016, « Bénin : Lionel Zinsou dans les crocs du piège sans fin de la présidentielle du 28 février 2016 », *Les Afriques dans le monde*, Bordeaux [URL : <http://lamenparle.hypotheses.org/425>]

QUINIMAL Catherine, 2002, Tradition, migration et innovation : Le marché de la patate douce dans la région de Kayes, L'Europe et le Sud à l'aube du XXIème siècle -Enjeux et renouvellement de la coopération, Karthala, Paris, (Homme et Société : Sciences économiques et politiques)

QUINVY Raymond, VAN CAMPEHOUDT Luc, 2011, *Manuel de recherches en sciences sociales*, 4<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris.

WALLERSTEIN Immanuel, 2002, *Le Capitalisme historique*, 2<sup>ème</sup> édition Edition la Découverte, Paris.

WONGO AHANDA, Antoine, 2015, *Elections, vote et représentation politique des africains de l'étranger*, Harmattan, Paris (Etude politique)

## ANNEXES

### Annexe 1 : Fiche d'enquête exploratoire

**Sciences de la Population et du Développement**  
**Thème de recherche : La diaspora béninoise en Belgique et le droit de vote**

#### Présentation de la recherche.

Dans les sciences sociales, le concept de transnationalisme recouvre les liens que les immigrés entretiennent avec leur pays d'origine. Le transnationalisme politique étudie la dimension politique de ces liens. L'immigré est un citoyen qui vit à l'étranger et qui peut conserver une participation politique dans son pays d'origine. Cette participation peut-être indirecte (par l'intermédiaire des autorités publiques du pays d'accueil ou d'une organisation internationale) ou directe (soutien à des partis politiques, vote...). Ces activités peuvent avoir des influences sur le développement du pays d'origine. Le Bénin fait partie des quelques pays africains à accorder le droit de vote à distance à sa diaspora. Cette recherche vise à comprendre comment l'exercice du droit de vote à distance affecte les relations des béninois de Belgique avec leur pays hôte et leur pays d'origine. Nous vous remercions pour votre disponibilité à renseigner ce questionnaire dont nous garantissons l'anonymat.

#### Questionnaire.

Veillez svp encadrer la lettre correspondante à la réponse de votre choix.

#### **Partie 1 : Transnationalisme politique**

**1. De façon générale, parlez-vous souvent de la vie politique béninoise ?**

a- OUI    b- NON

**2. Si oui, avec qui en parlez-vous ? (plusieurs réponses possibles)**

Réseaux en Belgique

- a- Avec des membres de ma famille présents en Belgique
- b- Avec des amis béninois présents en Belgique
- c- Avec des amis belges
- d- Avec des collègues de travail belges

Réseaux au Bénin

- a- Avec des membres de ma famille présents au Bénin
- b- Avec des amis béninois présents au Bénin

**3. La campagne pour les élections présidentielle vous a-t-elle intéressée ?**

a- OUI                    b- NON

**4. Comment l'avez-vous suivie ? (Plusieurs réponses possibles)**

En Belgique

- a- En discutant avec des membres de la famille vivant en Belgique
- b- En discutant avec des amis béninois vivant en Belgique
- c- Via les réseaux sociaux et internet

Au Bénin

- a- En discutant avec des membres de la famille vivant au Bénin
- b- En discutant avec des amis béninois vivant au Bénin

**5. Si vous avez participé à la campagne présidentielle, comment vous êtes vous impliqués ?**

En Belgique

- a- En cherchant à mobiliser les membres de ma famille ou mes amis en Belgique
- b- En participant aux actions d'un parti politique en Belgique
- c- En participant à des actions de la société civile en Belgique

Au Bénin

- a- En cherchant à mobiliser les membres de ma famille ou mes amis au Bénin
- b- En allant faire campagne pour le candidat de mon parti au Bénin

**6. Avez-vous encouragé les membres de votre famille au Bénin à s'inscrire sur les listes électorales ?**

- a- OUI      b- NON

**7. Si OUI, ont-ils suivi votre avis ?**

- a- OUI      b- NON

**8. Avez-vous donné des consignes de vote à votre famille au Bénin ?**

- a- OUI      b- NON

**9. Votre famille vous a-t-elle encouragé à vous inscrire sur les listes électorales ?**

- a- OUI      b- NON

**10. Si OUI, avez-vous suivi son avis ?**

- a- OUI      b- NON

**11. Votre famille vous a-t-elle donné des consignes de vote ?**

- a- OUI      b- NON

**12. Si OUI, avez-vous suivi son avis ?**

- a- OUI      b- NON

**13. De quel courant politique béninois vous sentez-vous le plus proche ?**

a- Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) b- ABT

c- Parti du Renouveau Démocratique (PRD) d- Renaissance du Bénin (RB)

e- Coalition « Nouveau Départ » d- Coalition « Nouvelle Conscience »

f- Coalition de « Sébastien Ajavon » g- Autres.....(précisez)

**14. Disposer-vous de la carte d'un parti politique béninois ?**

a- OUI b- NON

**15. Quelle est la nature de vos liens avec les personnes vivant au Bénin**

a- Parents (père et mère) b- Femme ou enfants c- Famille (frères, sœurs ...) d- Amis

**16. Les élections ont-elles influé sur votre fréquence d'appel au Bénin ?**

a- OUI b- NON

**17. Quelle a été votre fréquence d'appel au Bénin depuis un mois ?**

a- Quotidien b- Bi hebdomadaire c- Hebdomadaire d- Mensuel

**18. Avec quelle fréquence communiquez-vous habituellement avec vos proches au Bénin en période non électorale ?**

a- Quotidien b- Bi hebdomadaire c- Hebdomadaire d- Mensuel

**19. Possédez-vous la nationalité Belge ?**

a- OUI b- NON (Si non passez à la question N°22)

**20. Avez-vous participé aux élections législatives de 2014 en Belgique ?**

a- OUI b- NON

**21. Avez-vous participé aux élections communales de 2012 en Belgique ?**

a- OUI            b- NON

**22. De quel courant politique de Belgique vous sentez-vous le plus proche ?**

a- PS /SPD b- MR /OPEN VLD c- CDH/CD&V d-ECOLO/GROEN e- NVA d- Autres

**23. Disposez-vous de la carte d'un parti politique belge ?**    a- OUI                            b- NON

**24. Etes-vous engagés dans des activités associatives en Belgique en lien avec le Bénin ?**

a- OUI            b- NON

**25. Menez-vous individuellement ou collectivement des projets de développement ou des activités entrepreneuriales au Bénin ?**

a- OUI            b-NON

**26. Avez – vous déjà bénéficié de financement de la Belgique ou de l'Europe pour vos projets de développement au Bénin ?**

a- OUI            b-NON

**Partie 2 : Profil migratoire**

**27. Votre sexe :** a- Homme    b- Femme

**28. Votre Nationalité :** a- Béninoise b- Binational (Bénino-Belge)    c-Autre bi nationalité

**29. Votre Religion :** a- Animiste    b-Catholique    c- Protestante    d- Musulmane    e-autre

**30. Votre langue béninoise d'origine est :**

a- Le fon    b- Le yoruba    c- Le mina    d- L'adja    e- Le bariba    f-Autre :.....(précisez)

**31. Depuis combien d'année résidez-vous en Belgique ?**

a- Moins d'un an            b-Entre 1 et 5 ans            c- Plus de 5 ans            d-depuis toujours

**32. En quelle année avez-vous quitté le Bénin ? .....**

33. **En quelle année êtes-vous arrivé en Belgique ?**.....

34. **Votre départ du Bénin est dû à des raisons :**

a- Professionnelle b- estudiantine c- regroupement familiale d- politique

35. **Votre situation professionnelle actuelle en Belgique :**

a- Etudiant b- Employé dans une entreprise ou dans l'administration

c- Employé dans le social d- Profession libérale (médecin, architecte...)

e-Entrepreneur (commerçant ...) f- Manœuvre/ouvrier g- Chercheur d'emploi

36. **Votre niveau d'étude :**

a- Niveau secondaire inférieur (Brevet) b- Niveau secondaire supérieur (BAC)

c- Niveau universitaire Bachelier (Licence) d- Niveau universitaire Master Doctorat

37. **Votre zone ou département d'origine au Bénin :**.....

38. **Votre ville de résidence en Belgique :**.....

39. **Votre situation matrimoniale :**.....

40. **Votre âge :**.....

*Nous vous remercions pour votre participation*

***Annexe 2: Le Guide d'entretien***

**GUIDE D'ENTRETIEN**

1. En quoi, selon vous, le droit de vote de la diaspora béninoise est-elle utile et répond à vos besoins ?
  
2. Comment expliquez-vous le peu de mobilisation de la diaspora pour l'élection présidentielle ? Y a-t-il des obstacles à sa participation ?
  
3. Qu'est-ce qu'il y a à revoir au niveau du gouvernement et des partis politiques dans les mécanismes de mobilisation de la diaspora pour les élections?
  
4. Quelles sont les enjeux de cette élection présidentielle au Bénin?
  
5. Est-ce que votre avis est partagé par vos proches au pays ?
  
6. Comment accueillez-vous la possibilité de voir vos enfants nés en Belgique devenir président au Bénin ?
  
7. Est-ce que votre implication associative en Belgique est à l'origine de vos avis sur les enjeux actuels des élections au Bénin ?
  
8. En quelle mesure votre implication associative en Belgique apporte un plus au développement du Bénin ?
  
9. A votre avis, qu'est ce que la coopération de la Belgique avec le Bénin y apporte en termes de changement social et de développement ?
  
10. Comment contribuez-vous à distance pour faciliter la coopération entre la Belgique et le Bénin ?